



Bulletin Officiel

N° 4098 Jeudi 03 Mai 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF	
AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM	
FCP UNIVERS AMBITION PLUS	2
FCP UNIVERS AMBITION CEA	2
FCP VALEURS QUIETUDE 2017	3
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	3
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	4
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	4
AVIS DES SOCIETES	
COMMUNIQUE DU CMF	
GIF FILTER SA	4
COMMUNIQUE DE PRESSE	
CARTHAGE CEMENT	5
GIF FILTER SA	6
SO.T.E.TEL -	7
OFFRE A PRIX FERME – OPF – PLACEMENT GARANTI AMS	8-15
PUBLICATION DES CLAUSES D'UN PACTE AMS	16-18
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE VIE « CARTE VIE»	19
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – STAR -	19
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE « CARTE»	20
Union Financière ALYSSA SICAV	20
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	20
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	21
UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV	21
LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL AGE	21
LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL AGO	22
LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL	22
SICAV AXIS TRESORERIE	23
SICAV AXIS TRESORERIE AGE	23
ASSURANCES SALIM	23
PROJET DE RESOLUTIONS	
LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL AGE	24
LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL AGO	25
SICAV AVENIR	27-28
SICAV L'EPARGNANT	29-30
SICAV L'INVESTISSEUR	31-32
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE « CARTE	33-34
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
ATL 2012-1	35-37
COURBE DES TAUX	38
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	39-40
ANNEXE I	
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011	
ALBARAKA BANK TUNISIA	

ANNEXE II
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « MONOPRIX »

ANNEXE III
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – STAR –

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS **CONSOLIDES** ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « MONOPRIX »

ANNEXE V
ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

AVIS DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

Adresse : Rue du Lac Obeira, Immeuble Al Faouz- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement «FCP UNIVERS AMBITION PLUS», promu par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse et la Banque Tuniso- Koweitienne - BTK - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Actions
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément : Agrément n° 09-2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : SCIF
Dépositaire : BTK
Gestionnaire administratif et comptable: SCIF
Distributeur : SCIF et les agences de la BTK

2012 - AC - 31

— *** —

FCP UNIVERS AMBITION CEA

Adresse : Rue du Lac Obeira, Immeuble Al Faouz- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement «FCP UNIVERS AMBITION CEA», promu par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse et la Banque Tuniso- Koweitienne - BTK - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément : Agrément n° 10 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : SCIF
Dépositaire : BTK
Gestionnaire administratif et comptable: SCIF
Distributeur : SCIF et les agences de la BTK

2012 - AC - 32

AVIS DU CMF

FCP VALEURS QUIETUDE 2017**Adresse** : Immeuble Integra. Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène 1082

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement «FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », promu par TUNISIE VALEURS Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte à capital garanti.
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 20 parts de 5000 dinars chacune.
Couverture de la garantie	: L'intégralité du capital investi.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 12-2012 du 12 avril 2012
Durée de vie	: 5 ans
Gestionnaire	: TUNISIE VALEURS
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: TUNISIE VALEURS
Distributeur	: TUNISIE VALEURS

— *** —

2012 - AC - 33

BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP**Adresse** : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 13 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: La BIATCAPITAL
Dépositaire	: La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: La BIATCAPITAL
Distributeur	: La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT

2012 - AC - 34

AVIS DU CMF

BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

Adresse : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément : Agrément n° 14 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : La BIATCAPITAL
Dépositaire : La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable : La BIATCAPITAL
Distributeur : La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT

2012 - AC - 35

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

Adresse : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément : Agrément n° 15 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : La BIATCAPITAL
Dépositaire : La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable : La BIATCAPITAL
Distributeur : La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT

2012 - AC - 36

Le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF FILTER SA depuis la séance de bourse du mercredi 25 avril 2012 et ce, à l'effet de permettre au public de prendre connaissance du contenu du communiqué ci-dessous publié. La cotation en bourse des actions de la société GIF FILTER SA reprendra le lundi 30 avril 2012.

2012 - AC - 30

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE**CARTHAGE CEMENT**

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

Le nouveau Conseil d'Administration de la société Carthage Cement réuni le 24 avril 2012 a traité des questions concernant le financement complémentaire du projet de réalisation de la cimenterie, et délibéré de la manière suivante :

- ✓ Autoriser le Directeur Général à contracter les crédits bancaires avec le pool bancaire composé de : STB, BT, BH, BNA, Amen Bank, Attijari Bank, BTK, BIAT, BTL, ATB, Stusid Bank et BTE, pour un montant de 60 MDT englobant d'une part 40 MDT de crédits d'investissement à moyen terme, et d'autre part des crédits pour le financement des intérêts intercalaires à échoir avant la date du 15 mars 2013, et ce conformément à l'accord de principe de la STB en tant que banquier chef de file.
- ✓ Proposer à l'Assemblée Générale de procéder à une augmentation de capital en numéraire permettant à la société une levée de fonds d'environ 80 MDT.

Ce plan permettra de boucler le schéma de financement mis à jour, pour l'achèvement des travaux et l'entrée en production de l'usine. Sachant que les travaux d'engineering, de fabrication des équipements, de génie civil et de construction sont à des taux d'avancement proches des 100%, les travaux restant à réaliser concernent essentiellement l'achèvement du montage des équipements mécaniques et électriques et des structures métalliques.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également délibéré sur les questions suivantes :

- ✓ Convocation d'une AGO pour le 21 juin 2012 avec l'ordre du jour suivant :
 - Lecture et approbation du rapport de gestion élaboré par le conseil d'administration
 - Lecture des rapports des commissaires aux comptes
 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011
 - Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées
 - Quitus aux administrateurs
 - Jetons de présence
 - Affectation des résultats
 - Approbation de la nomination d'un administrateur
 - Election d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires.
 - Pouvoirs
- ✓ Convocation d'une AGE pour le 21 juin 2012 avec l'ordre du jour suivant :
 - Augmentation du capital
 - Modification corrélative des statuts
 - Pouvoirs

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia.

Les sociétés du groupe MZABI, actionnaires de référence dans le capital de la société GIF FILTER SA, informent le public que suite aux pourparlers engagés avec le groupe italien UFI FILTER, à travers sa filiale de droit tunisien, SOFIMA Filter, établie en Tunisie, les deux parties ont signé un accord préliminaire pour la réalisation d'une opération de cession par les sociétés du groupe MZABI d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital de GIF FILTER SA à SOFIMA FILTER SA. Le produit de la vente sera converti en actions dans le capital de la société SOFIMA FILTER au profit des sociétés du groupe MZABI.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

- 1- La société SOFIMA Filter va saisir le Conseil du Marché Financier en vue de l'obtention de l'autorisation préalable de la Commission Supérieure d'Investissement et celle du Conseil du Marché Financier nécessaires à l'acquisition d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital GIF FILTER SA et ce, par le dépôt d'un dossier comportant toute la documentation conformément à la législation et la réglementation en vigueur et notamment la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et le décret n°77-68 du 27 juillet 1977 fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976 portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers ;
- 2- Les deux parties vont procéder à une "due-diligence" des sociétés GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA par « DELOITTE & TOUCHE » qui effectuera en même temps l'évaluation des deux entités afin de pouvoir apprécier leurs actifs et leurs passifs respectifs, et pour déterminer la valeur des actions des deux entités. Pour davantage de clarté, les parties ont convenu que les pourcentages finaux de propriété des actions seront finalement déterminés sur la base de la due diligence qui sera entreprise par DELOITTE & TOUCHE pour les deux sociétés.
- 3- Il a été convenu entre les parties que cette évaluation se fera dans un délai maximum de quarante cinq (45) jours ouvrables à partir de la date à laquelle DELOITTE & TOUCHE aura été saisi par GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA et que cette évaluation se fera sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Par ailleurs, il faut noter que le groupe acquéreur UFI FILTERS groupe international fondé en 1972 est actuellement un groupe diversifié avec différentes activités partout dans le monde.

Le groupe est présent dans toutes les branches de filtres dans les domaines de l'automobile, l'hydraulique, l'agriculture, la marine, le plastique, le high tech, l'agroalimentaire...

Ses usines sont installées un peu partout dans le monde avec 4 usines en Chine, une usine en Corée du Sud, deux usines en Inde, 7 usines en Italie et deux usines en Tunisie. La société a sept sièges sociaux répartis entre l'Europe et l'Amérique (USA) et plusieurs représentations commerciales.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications
-SO.T.E.TEL-**

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL», réuni le Lundi 30 Avril 2012, a arrêté les états financiers de l'exercice 2011 et a décidé de :

1. Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) qui se tiendra le Lundi 11 Juin 2012 à partir de 9h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), les Berges du Lac- Tunis.
2. Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) la distribution d'un dividende de 0,200 DT par action.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a pris connaissance de :

- ➔ L'avancement de l'activité Export en Algérie et notamment le Partenariat conclu avec le Groupe Telnet Holding et objet du dernier Communiqué de presse SOTETEL-le Groupe Telnet Holding;
- ➔ Le démarrage du 1^{er} projet du Marché Libyen;
- ➔ La situation du Carnet de Commandes Export;

Dans ce cadre, la SOTETEL a été retenue pour faire partie de la liste restreinte (short list) de Huawei pour une période de deux années avec une estimation de part de marché d'environ 700 000 USD par an.

Le Conseil d'Administration présentera un rapport détaillé à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) sur l'activité Export.

Enfin, le Conseil d'Administration informe les actionnaires de l'approbation faite concernant le choix de l'intermédiaire en bourse MAC SA pour la mise en place d'un programme de régulation du titre SOTETEL en Bourse.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF – AMS

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS».

Dans le cadre du prospectus, la société «AMS» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions de la société «AMS» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ;
- Etablir un manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

- Suite -

En outre, la société « AMS » est appelée à :

- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et à établir des états financiers annuels consolidés et un rapport de gestion relatif au groupe des sociétés ;
- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui devrait statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice 2011. Cette AGE aura pour objet de décider une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant au moins égal aux pertes non couvertes par la première augmentation du capital objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n°12-778 en date du 16/04/2012. De plus, la société s'engage à réaliser la deuxième augmentation de capital dans un délai maximum de six (6) mois à partir de la date de ladite AGE.

Par ailleurs, les actionnaires de référence* de la société « AMS » se sont engagés à :

- ▶ Ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectifs au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ▶ Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS» , tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société « AMS » réuni en date du 18/01/2012 (deuxième résolution) a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier de l'année de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, soit le 1^{er} janvier 2012.

* Société Economic Auto ; Société AURES GROS ; Société AURES ; Société ETS Mohamed LOUKIL et CIE ; Société MIG ; Société LOUKIL COMMUNICATION TUNISIE ; Société MED EQUIPEMENT ; Société CARTHAGE IMMOBILIERE ; Société MEDCOM ; Mr Bassem LOUKIL et Mr Walid LOUKIL

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2011, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et le commissaire aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

Cadre de l'offre :

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;

Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 1962

Capital social : 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

Objet social :

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.

- Suite -

- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30/04/2012** au **11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

6-1/ Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 d'actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

Catégorie A : 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

Catégorie B : 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Catégorie C : 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

- Suite -

Catégorie D : 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,

Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,

Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,

Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.

Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

- Suite -

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la liste des actionnaires de la société «AMS» arrêtée à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le 16/04/2012. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération

Pour les catégories B et C : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie D : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C puis A puis D puis B.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro

- Suite -

du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7/ Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8/ Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/1995; sous le code ISIN TN0001500859. Ce code a été attribué le 10/04/1997.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par la STB.

9/ Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10/ Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur 10% du produit de l'Offre soit un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

11/ Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12/ Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

Publication des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de la société les AMS

(Conformément aux articles 62 bis et 62 ter du Règlement du CMF relatif à l'APE)

1. LES PARTIES AU PACTE

- Dénomination sociale : ***La Société de l'Investissement Moderne SIM SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 67 rue Alain Savary, cité les jardins II – Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B137071997

- Dénomination sociale : ***La Société STB SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Immeuble Imtiez, centre urbain nord, 1003 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B144081998

- Dénomination sociale : ***La Société SICAR INVEST***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 27 rue du Liban, 1002 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B140641997

- Dénomination sociale : ***La Société Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement TSPP***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 32 rue Hèdi Karray, 1082 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B163182001

- Dénomination sociale : ***La Société Les Etablissements Mohamed Loukil et cie***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B1114391996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Industrial Group MIG***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Route Mahdia km10, Sakiet Eddaïer, Sfax
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou : B184561996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Communications Company MEDCOM***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8601, Zone industrielle Charguia
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B136252003

- Dénomination sociale : ***La société AURES AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8600, Zone industrielle Charguia, 2035 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B188481997

- Dénomination sociale : **La société ECONOMIC AUTO**
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage, Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B183701996

- Nom et prénom : **BASSEM BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL**
- Adresse : 39, rue Tarek ibn zied, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 00778179

- Nom et prénom : **WALID BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL**
- Adresse : 6, rue palais alhamra, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 04767691

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **La société Les Ateliers Mécaniques du Sahel**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **2 461 680 actions**

3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

- Date de conclusion : Pacte conclu en juillet 2009
- Durée des engagements : Le pacte d'actionnaires s'imposera aux parties signataires pendant toute la durée durant laquelle chacun des investisseurs (SIM SICAR, STB SICAR, SICAR INVEST et TSPP) détiendra des titres et jusqu'à la réalisation de la dernière cession d'actions par ces mêmes investisseurs.

4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE (juillet 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	24,374%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	8,12453%
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	8,12453%
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	4,06227%
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	4,06227%
LES CESSIONNAIRES	1 658 614	8 293 070	67,377%
La société ECONOMIC AUTO	468 529	2 342 645	19,03290%
La société AURES AUTO	462 736	2 313 680	18,79737%
La société LES ETABLISSEMENT MLOUKIL ET CIE	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	330 525	1 652 625	13,42681%
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	1,35050%
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	1,34270%

- Suite -

Après l'offre :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	17,333%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	2,88877% (*)
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	2,88877% (*)
LES CESSIONNAIRES	1 192 891	5 964 455	34,460%
La société ECONOMIC AUTO	691 005	3 455 025	19,96155% (*)
La société AURES AUTO	183 761	918 805	5,30843% (*)
La société LES ETABLISSEMENT M.LOUKIL ET CIE	165 263	826 315	4,77407% (*)
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	86 064	430 320	2,48619% (*)
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	500	2 500	0,01444% (*)
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	0,96037% (*)
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	0,95483% (*)

(*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre public.

5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

- Engagement par les cessionnaires et la société investie à ne pas aliéner tout immeuble ou actif incorporel de la société investie, ni consentir d'hypothèque, de prêts, avances ou cautionnement sous quelque forme que ce soit, ni nantir tout ou partie des titres de la société investie, sauf accord préalable de chacun des investisseurs dont la preuve écrite sera rapportée.
- Chacun des cessionnaires et la société investie s'engagent et se portent fort à ce que les organes sociaux de la société investie ne décideront, pendant la durée du pacte d'actionnaires, aucune modification des statuts de la société investie susceptible de mettre en échec le pacte d'actionnaires dans l'une quelconque des ses stipulations.
- Engagement de la nomination d'un représentant de chacun des investisseurs au conseil d'administration.
- Engagement par chacun des cessionnaires à autoriser chacun des investisseurs, en sa qualité d'administrateur, à procéder par l'intermédiaire de leurs représentants, commissaires aux comptes ou leurs délégués, à tout moment à l'audit de la société investie.
- Engagement de chacun des investisseurs à céder, à partir de la quatrième année, en faveur de chacun des cessionnaires tout ou partie de sa participation au capital de la société investie.
- Engagement de chacun des cessionnaires à racheter la participation de chacun des investisseurs, au capital de la société investie.
- Les parties ont convenu que le rachat des actions se fera à la valeur du marché en cas d'introduction en Bourse.

A défaut d'introduction en Bourse, le prix de rachat par les cessionnaires sera fixé en tenant compte de la moyenne arithmétique de la valeur mathématique de l'action et celle obtenue par la méthode Discounted Cash Flow.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Au cas où chacun des cessionnaires conclurait auprès d'autres institutions financières, d'autres conventions de participation et de rétrocession analogues aux présentes, l'investisseur se réserve le droit à ce que les actions souscrites et libérées par lui soient rachetées en priorité par chacun des cessionnaires.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Société CARTE VIE, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le lundi 28 mai 2012, à 10 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2011.
- ♦ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- ♦ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011.
- ♦ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2011.
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- ♦ Fixation des jetons de présence.
- ♦ Nomination de deux administrateurs
- ♦ Questions diverses.

2012 - AS - 371

— ** —

ASSEMBLEE GENERALE

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances **STAR**, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le jeudi 15 mai 2012, à 10 heures** à l'hôtel ACROPOLE Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2011.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2011 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2011,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2011,
- Ratification de la cooptation d'administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 48 des statuts l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation des assemblées au moins cinq actions. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

2012 - AS - 361

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

La Société CARTE, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le lundi 29 mai 2012, à 09 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des co-commissaires aux comptes sur l'exercice 2011.
2. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur l'exercice 2011.
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011.
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2011.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2011.
6. Fixation des jetons de présence.
7. Entérinement du retard pris dans la tenue des assemblées générales relatives aux comptes consolidés 2009 et 2010.
8. Lecture des rapports des co-commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2009 et 2010.
9. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et 2010.
10. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
11. Questions diverses.

2012 - AS - 405

— *** —

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Union Financière ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 25 mai 2012 à 8 h 30** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2012 - AS - 373

— *** —

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière SALAMMBO SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 25 mai 2012 à 10 heures** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2012 - AS - 374

AVIS DES SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de l'**Union Financière HANNIBAL SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 25 mai 2012 à 10 h 30** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2012 - AS - 375

— *** —

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 25 mai 2012 à 11 heures** à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à l'avenue principale les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2012 - AS - 376

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La Société ZITOUNA TAKAFUL, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Extraordinaire** se tiendra **le mardi 15 mai 2012, à 10 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Approbation des statuts modifiés par l'AGE du 05/12/2011
- ♦ Transfert du siège social.
- ♦ Changement de l'organe chargé de délibérer sur le transfert du siège social de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration.
- ♦ Modification des statuts (article 4 des statuts)

2012 - AS - 390

— *** —

ASSEMBLEE GENERALE

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La Société ZITOUNA TAKAFUL, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le mardi 15 mai 2012, à 15 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Fin de la mission de l'Administrateur Judiciaire et nomination des nouveaux Administrateurs.
- ♦ Changement partiel de la composition du Conseil d'Administration.

2012 - AS - 391

— *** —

ASSEMBLEE GENERALE

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La Société ZITOUNA TAKAFUL, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le mardi 15 mai 2012, à 11 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Examen du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2011.
- ♦ Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011.
- ♦ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2011.
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- ♦ Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

2012 - AS - 393

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 17 mai 2012 à 15 h** au siège social de la société au 67, Avenue Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2011 ;
3. Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2011 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Questions diverses.

2012 - AS - 396

— *** —

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra **le jeudi 17 mai 2012 à 15h30** au siège social de la société au 67, Avenue Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des mises à jour des Statuts de la SICAV ;
2. Questions diverses.

2012 - AS - 397

Assemblée Générale Ordinaire

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

Les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mercredi 09 Mai 2012, à 10 heures** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2011 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2011 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2011 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2011 et des réserves;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2012 - AS - 404

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Projet des résolutions de la société ZITOUNA TAKAFUL à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2012.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL, réunie le mardi 15/05/2012 à 10 heures à l'immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis, sur convocation du Conseil d'Administration réuni le Mercredi 25 Avril 2012, et après avoir pris connaissance des statuts de la société modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/12/2011, approuve cette modification.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL a pris connaissance des étapes entreprises pour le transfert du siège social, ainsi que les termes et conditions du contrat de location du nouveau siège social, approuve le transfert du siège social de l'ancienne adresse : Immeuble Tej El Molk, Bloc B, ZI Keireddine 2015 à la nouvelle adresse Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer l'organe chargé de délibérer sur le transfert du siège social de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour de l'article 4 des statuts de la société comme suit :

« Le siège social de la société est fixé à l'immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis, il peut être transféré en tout autre lieu du territoire tunisien en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration.

La société peut établir des bureaux ou succursales partout où le conseil d'administration le jugera utile. »

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS**La Société ZITOUNA TAKAFUL**

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Projet des résolutions de la société ZITOUNA TAKAFUL à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2012.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL, réunie le 15/05/2012 à 11 heures à l'Immeuble TANOL III, au Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 Tunis et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2011, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2011, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération du Directeur Général.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice, qui s'élève à -37 289,146 dinars, en totalité au compte report à nouveau.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Projet des résolutions de la société ZITOUNA TAKAFUL à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2012.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL, réunie le mardi 15/05/2012 à 15 heures à l'immeuble TANOL III Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis, après avoir pris connaissance de la correspondance du Ministre des Finances (Président de la Commission nationale de gestion des avoirs et des fonds objets de confiscation ou de récupération en faveur de l'Etat) en date du 06/02/2012 envoyée à l'Administrateur Judiciaire de la société ZITOUNA TAKAFUL et conformément à la loi en vigueur enregistre la décision de mettre fin aux fonctions de l'Administrateur Judiciaire: Monsieur Housseem EL KHOUFI et nomme des nouveaux Administrateurs représentants de l'Etat :

- Madame Imen HMILA épouse BANAWAS.
- Monsieur Ahmed HADROUG.

Et révoque en conséquence la qualité d'Administrateur à Monsieur Mohamed Sakher EL MATERI suite aux poursuites judiciaires engagées par les autorités compétentes.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la société ZITOUNA TAKAFUL :

- SOCIETE PRINCESSE HOLDING
- BANQUE ZITOUNA
- SOCIETE PORTEFEUILLE INVEST
- Etat tunisien (1^{er} siège)
- Etat tunisien (2^{ème} siège)
- M. Mahfoudh BAROUNI

Et demande au Conseil d'Administration dans cette nouvelle composition de se réunir pour confirmer juste après l'Assemblée Générale Ordinaire la répartition des tâches

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

**Mise aux voix cette
résolution est adoptée à**

.....

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV AVENIR**

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril 2012**Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2011, telle que proposée par le conseil d'administration.

Sommes distribuables	:	29.720 dinars
Dividendes à distribuer	:	29.718 dinars
Résultat à reporter	:	2 dinars

Elle fixe par conséquent à 1,309 dinars le dividende net par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 15 mai 2012 selon le choix des actionnaires : soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 15 mai 2012; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER. Les actionnaires auront jusqu'au lundi 14 mai 2012 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire fixe à 12.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2011, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de monsieur Mohamed Néjib BABA en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Khaled FENDRI, pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de la présente assemblée générale ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que les mandats de tous les administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler leurs mandats pour une période de 3 années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2014. Le conseil sera constitué des membres suivants :

- M. Mohamed Néjib BABA
- STB INVEST
- SOFIGES
- Mme. Hanen HADJ SALAH
- M. Jameleddine MONTACER

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV L'EPARGNANT**

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 avril 2012**Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2011, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	19.410.634 dinars
Dividendes à distribuer	:	19.408.739 dinars
Résultat à reporter	:	1.895 dinars

Elle fixe par conséquent à 3,931 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du lundi 28 mai 2012 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 28 mai 2012; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 25 mai 2012 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire fixe à 37.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2011, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de monsieur Taoufik MNASRI en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Slah KANOUN, pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de la présente assemblée générale ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que les mandats de tous les administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler leurs mandats pour une période de 3 années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2014. Le conseil sera constitué des membres suivants :

- M. Taoufik MNASRI
- STB INVEST SICAF
- La STAR
- SOCIETE OLFA
- M. Mohamed Ridha BESBES
- M. Lebid ZAAFRANE
- M. Samir TRABELSI
- M. Khaled BETTAIEB
- M. Hédi ABDELMOUMEN
- M. Jameleddine MONTACER

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'INVESTISSEUR
Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2012**Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2011, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	: 28.833 dinars
Dividendes à distribuer	: 28.829 dinars
Résultat à reporter	: 4 dinars

Elle fixe par conséquent à 1,467 dinars le dividende net par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 17 mai 2012 selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 17 mai 2012; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 16 mai 2012 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire fixe à 31.250 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2011, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que les mandats de tous les administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler leurs mandats pour une période de 3 années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2014. Le conseil sera constitué des membres suivants :

- M. Fethi CHOUROU
- STB INVEST SICAF
- STAR
- SOCIETE OLFA
- M. Mokhtar KRIFA
- M. Mohamed Ridha BESBES
- M. Ali MAJOUL
- M. Lebid ZAAFRANE
- M. Khaled FENDRI
- M. Jameleddine MONTACER

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Projet des résolutions de la société CARTE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2012.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du rapport général des Co-Commissaires aux Comptes sur les opérations effectuées au cours de l'exercice 2011, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

Troisième Résolution :

Compte tenu du report de l'exercice précédent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice 2011	:	9 489 665,540
Report à nouveau exercice 2010	:	893 199,920
Bénéfice distribuable	:	10 382 865,460
Réserve légale (5 %)	:	519 143,273
Réserve pour fonds social	:	300 000,000
Réserve facultative	:	5 750 000,000
Dividende (1,2 dinars/action ou CI)	:	3 000 000,000
Report à nouveau	:	813 722,187

En conséquence, un dividende de 1,200 dinar par action ou certificat d'investissement sera mis en paiement à compter du 1^{er} Juillet 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

- Suite -

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de cent mille dinars au titre des jetons de présence aux administrateurs de la société. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à Trente Sept Mille Cinq Cent Dinars Nets.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Commissaires aux Comptes le Cabinet CMC et KPMG Tunisie représentée par Monsieur Moncef Boussnougua Zammouri pour une période de trois (3) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard pris dans la tenue des assemblées générales relatives aux comptes consolidés de la CARTE pour les exercices 2009 et 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2009 et 2010, approuve les états financiers consolidés tels qu'ils lui sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre des comptes consolidés des exercices 2009 et 2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à toute personne mandatée par lui pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 07/03/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2012-1 »

Montant : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année n-1 au mois d'Avril de l'année n.

Taux fixe

6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,15% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2012, qui est égale à 3,7017%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9517%. Sur cette base les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2012-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,778 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/05/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/05/2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 mai** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/05/2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/04/2012** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **31/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **15/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/06/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 30/04/2012 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 10 août 2011, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 04/04/2012, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 ».

otation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIA EASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission de obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bours es Valeurs Mobilières de Tunis.

rise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture es souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaire auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sou: **12-0777** en date du **13 avril 2012**, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le C is le n° **11-006** en date du **1er décembre 2011**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Le: atifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissan rché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de l'A isian Lease relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans fr orès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire rse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – compl banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CM w.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

s indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 20 l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivem !0 avril 2012 et le 30 avril 2012.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 03 MAI 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,691%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,726%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,797%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,827%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,867%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,907%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,937%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,987%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,028%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,058%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,108%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,137%	1 006,983
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,148%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,200%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,460%	1 022,075
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,744%	1 050,062
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,876%	1 068,020
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,206%	1 044,727
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,876
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,870
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,280
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,127
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,082
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,785
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,435

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,835	140,845		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,354	12,355		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,267	1,168		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,265	34,268		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,758	46,761		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	174,894	174,521		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	592,099	590,777		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	143,746	143,579		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,059	130,983		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,118	120,051		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	118,056	117,942		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	99,236	99,503		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	152,715	152,317		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	111,834	111,016		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,756	106,607		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,359	1 335,592		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 340,483	2 338,427		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,215	111,006		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	113,496	113,321		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,582	125,279		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 211,818	1 210,180		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	141,771	140,232		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,352	16,263		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 039,688	6 029,415		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 869,448	6 882,992		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,417	2,429		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,991	2,004		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,291	1,322		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,731	108,748
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,935	101,944
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,715	102,724
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,344	104,365
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,609	104,622
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,289	108,295
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	105,024	105,034
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,195	101,203
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,524	101,532
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,711	106,720
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,681	103,691
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,411	101,421
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	105,014	105,024
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,804	107,805
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,180	103,188
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,702	103,711
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,263	100,271
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,409	105,418
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,677	103,685
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,442	104,452

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,828	104,837
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,764	103,774
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,631	101,643
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,697	105,706
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,094	103,103
54	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,615	10,616
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,796	104,806
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,078	101,088
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,680	102,746
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,503	76,561
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	159,966	159,874
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 609,982	1 607,137
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,271	114,386
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,964	115,279
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	99,762	99,705
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,627	16,624
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	280,283	279,493
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	47,655	47,656
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 635,499	2 632,750
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,163	84,177
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	60,997	60,980
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	103,949	103,929
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,180	115,988
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	111,384	111,135
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,904	11,901
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,078	13,073
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,190	17,188
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,783	17,819
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,260	13,253
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,971	10,947
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,654	10,648
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,561	10,546
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	131,191	131,450
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	131,142	130,790
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,286	11,261
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	125,633	125,450
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,562	21,561
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	101,054	100,988
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,747	101,626
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,377	97,596
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,816	99,782
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	119,933	120,325
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	147,793	147,269
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,495	11,430
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	125,424	124,695
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,341	119,617
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,532	106,144
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	106,966	105,692
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	187,440	187,097
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	166,835	166,653
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,965	144,927
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 257,158	10 176,800
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	219,993	217,986
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,188	144,155
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 650,642	1 636,405
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,244	114,877
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	100,279	99,509
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	119,990	122,197
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 329,465	10 295,434

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

ETATS FINANCIERS**ALBARAKA BANK TUNISIA**

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

ALBARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et- spécial des co-commissaires aux comptes, M. Salah DHIBI et M.Chérif Ben Zina.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2011
(Unité : en milliers de Dollars)

<i>(Montant en KUS)</i>	<i>Note</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	8 262	5 749
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	195 619	163 132
Créances sur la clientèle	3	280 563	262 154
Portefeuille-titre commercial	4	86 704	147 613
Portefeuille d'investissement	5	11 140	8 199
Valeurs immobilisées	6	6 439	6 747
Autres actifs	7	3 604	3 547
TOTAL ACTIFS		592 331	597 142
PASSIFS			
Banque centrale et CCP		2 702	622
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	60 826	79 709
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	426 179	419 455
Emprunts et ressources spéciales		251	168
Autres passifs	10	7 916	6 012
TOTAL PASSIFS		497 874	505 966
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 000	50 000
Réserves		35 758	28 034
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		-	-
Résultat de la période		8 699	13 143
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	94 457	91 176
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		592 331	597 142

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2011
 (Unité : en milliers USD)

		Au 31 Décembre	Au 31 Décembre
	Note	2011	2010
<u>Passifs éventuels</u>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		65 699	94 565
Crédits documentaires		9 184	37 962
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		74 883	132 527
<u>Engagements donnés</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12	69 614	69 365
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		69 614	69 365
<u>Engagements reçus</u>			
Garanties reçues	13	259 168	230 341
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		259 168	230 341

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État de résultat
Exercice clos au 31 Décembre 2011
 (Unité : en milliers de USD)

	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Profits et revenus assimilés	14	20 312	19 137
Commissions (en produits)	15	3 538	4 333
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	16	2 421	2 314
Revenus du portefeuille d'investissement	17	854	893
Total produits d'exploitation bancaire		27 125	26 677
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Profits encourus et charges assimilées	18	(8 246)	(7 829)
Commissions encourues		(871)	(1 269)
Total charges d'exploitation bancaire		(9 117)	(9 098)
Produit Net Bancaire		18 008	17 579
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(1 045)	2 721
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	(8)	258
Autres produits d'exploitation		73	21
Frais de personnel		(5 680)	(4 002)
Charges générales d'exploitation	21	(1 939)	(1 615)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(609)	(601)
Résultat d'exploitation		8 800	14 361
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	22	365	87
Impôt sur les bénéfices		(466)	(1 305)
Résultat des activités ordinaires		8 699	13 143
Résultat net de l'exercice		8 699	13 143

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État de flux de trésorerie
Exercice clos au 31 Décembre 2011
 (Unité : en milliers de USD)

	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
<u>Activités d'exploitation</u>			
Résultat net		8 699	13 143
Ajustement pour :			
Amortissements		612	602
Provisions		687	(282)
Plus-value de cession / portefeuille d'investissement		-	(321)
Plus-value de cession / portefeuille commercial		18	
Variation:			
Créances clients et établissements financiers		(75 111)	(7 557)
Dépôts clients et établissement financiers		6 445	(15 729)
Autres actifs		(57)	(190)
Autres passifs		1 486	(978)
Portefeuille Commercial		60 893	(12 959)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		3 672	(24 271)
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(2 928)	(1 319)
Acquisitions / cessions des immobilisations		(303)	(1 588)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(3 231)	(2 907)
<u>Activités de financement</u>			
Dividendes versés		(5 000)	(4 000)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(5 000)	(4 000)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(4 559)	(31 178)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(22 289)	8 889
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	(23)	(26 848)	(22 289)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de « **al Baraka Bank Tunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

2. EXERCICE COMPTABLE ET FAITS MARQUANTS

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Selon l'article 55 du Code de prestation des services financiers aux non-résidents, la banque est autorisée à recevoir les fonds de résidents en dinars sans que le montant collecté puisse dépasser l'équivalent de ses prêts à long terme et de ses participations en devises.

Un plan de régularisation a été adopté par le Conseil d'administration en date du 19 Février 2010, après discussion avec la Banque Centrale de Tunisie pour se conformer progressivement sur les cinq prochaines années aux dispositions du dit Code. La régularisation porte sur le dépassement constaté à la date de parution du dit code, correspondant au montant des fonds collectés auprès des résidents en dinars par rapport à l'équivalent des prêts à long terme ainsi que des participations en devises.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de « **Al-Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des revenus

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'étude, de gestion et de mise en place de crédits sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus, à l'exception de ceux afférents aux engagements rééchelonnés conformément à la circulaire 2011-04, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle"

Provisions spécifiques sur engagements

Les provisions spécifiques sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Provision collective sur engagements

Le circulaire de la BCT N° 02/2012 relatif à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, a obligé les établissements de crédits de constituer par prélèvement sur le résultat de 2011, des provisions à caractère générale dites « provisions collectives », pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24. Les modalités de calcul sont prévues par la note aux établissements de crédit N° 2012-08.

3.2. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change, résultant de l'évaluation des positions de change, sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.3. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	6,66 % et 33 %
Agencement, Aménagement et Installations	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KUSD : milliers de US Dollars)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un total de 8 262 KUSD et se décompose comme suit :

Libellé	2011	2010
Caisse	1831	1 491
BCT	6 431	4 256
Chèques Postaux	-	2
Total	8 262	5 749

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2011, le total de cette rubrique a atteint 195 619 KUSD, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	2011	2010
Créances sur les établissements bancaires (1)	25 906	50 854
Créances sur les établissements financiers (2)	169 713	112 278
Total	195 619	163 132

(1) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2011	2010
Banques de dépôts (*)	10 460	13 026
Banques Etrangères	7 688	21 785
Prêt Bancaire/Banque de dépôts	7 757	16 040
Autres	1	3
Total	25 906	50 854

(*)Ce solde inclut un crédit à moyen terme d'un montant de 8 702 KUSD accordé à la banque ZITOUNA pour le financement de son siège social.

(2) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2011	2010
Créances ordinaires (certificats de leasing)	165 688	110 119
Créances rattachées (certificats de leasing)	2 350	1 697
Impayés certificat de leasing	1 352	-
Comptes débiteurs des sociétés de leasing	36	13
Ventes à tempérament	286	447
Créances rattachées	1	2
Total	169 713	112 278

Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un solde de 280 563 KUSD se répartissant comme suit :

Libellé	2011	2010
Comptes débiteurs de la clientèle	471	816
Autres concours à la clientèle	279 864	261 195
Financements sur ressources spéciales	228	143
Total	280 563	262 154

Le solde des créances à la clientèle se détaille comme suit :

Libellé	2011	2010
Murabaha	111 783	83 071
Murabaha In Commodities	71 096	104 711
Créances rattachées (970 MIC)	3 212	3 568
Ventes à tempérament	89 473	63 767
Créances rattachées	1 119	981
Kardh Hassan	603	677
Impayés et frais judiciaires	11 534	12 170
Autres concours	119	147
Total autres concours	288 939	269 092
Comptes débiteurs	471	816
Financements sur ressources spéciales	228	143
Total créances brutes	289 638	270 051
Profits réservés	(1 200)	(723)
Provisions	(7 876)	(7 174)
Total net	280 563	262 154

Les créances sur la **clientèle** peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

	A (Actifs courants)	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	269 142	5 474	5 512	344	9 166	289 638
Total des engagements hors bilan	65 617	146	493	-	39	66 295
Total engagements brutes	334 759	5 620	6 005	344	9 205	355 932
Taux des engagements non performants				4,37 %		
Profits réservés	-	(164)	(397)	(26)	(613)	(1 200)
Provisions (*)	(332)		(790)	(134)	(6 620)	(7 876)
Taux de couverture des engagements non performants par des agios réservés et des provisions				55.16 %		

(*) La banque a comptabilisé en 2011 une provision générale pour le montant de 332 KUSD calculée suivant la méthode préconisée par la note aux établissements de crédit n° 2012-8 en date du 02 mars 2012.

Note 4 – Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	2011	2010
Titres de Placement	86 363	147 178
Créances rattachées	381	477
Provisions	(40)	(42)
Total net (1)	86 704	147 613

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Provision		Valeur nette	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposits)	64 696	132 367	-	-	64 696	132 367
Créances rattachées	343	417	-	-	343	417
AL BARAKA JEDDAH	-	223	-	-	-	223
Créances rattachées	-	12	-	-	-	12
MODERN LEASING	127	126	-	-	127	126
CIMENT CARTHAGE	-	30	-	(1)	-	29
AL BARAKA TURKYE	12 967	9357	-	-	12 967	9357
Créances rattachées	-	31	-	-	-	31
I.C.F	40	42	(6)	(7)	34	35
BATAM	33	34	(33)	(34)	-	-
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	7 500	5 000	-	-	7 500	5 000
Créances rattachées	35	17	-	-	35	17
ABU DHABI ISLAMICBANK	1 000	-	-	-	1 000	-
Créances rattachées	3	-	-	-	3	-
Total	86 744	147 655	(40)	(42)	86 704	147 613

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Libellé	2011	2010
Titres d'Investissement	14 258	11 330
Provisions	(3 118)	(3 131)
Total net	11 140	8 199

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Participation	Valeur brute 2011	Valeur brute 2010	Provision 2011	Provision 2010	Valeur nette 2011	Valeur nette 2010
BEST LEASE (a)	3 815	3 045	-	-	3 815	3 045
SPLT	1 282	1 282	-	-	1 282	1 282
Medi loisir	1 023	1 023	(873)	(939)	151	84
II BU FUND	559	559	(559)	(559)	-	-
SOFOMECA	994	994	(994)	(994)	-	-
IIICF	530	530	-	-	530	530
AL KIMIA	448	448	(179)	(180)	268	268
P.A.E. de Bizerte	411	411	-	-	411	411
TGA	137	137	(137)	(137)	-	-
I.M. BANK	191	191	(87)	(17)	103	174
FIT	121	121	(10)	(26)	111	95
BEST Informatique Système	100	100	(100)	(100)	-	-
BACOFIL	85	85	(85)	(85)	-	-
MODERN LEASE	978	838	-	-	978	838
Houissa et CIE	33	35	(33)	(35)	-	-
STE MONETIQUE TUNISIE	39	39	-	-	39	39
SOTUSCI	34	34	(34)	(34)	-	-
POLYVER	24	24	(24)	(24)	-	-
IIRA	0	19	-	-	-	19
SIBTEL	55	55	-	-	55	55
A.T.I.D	30	30	-	-	30	30
SOCIETE PROCHIMICA	1 330	1 330	-	-	1 330	1 330
STE MICHKETT	2 040	-	-	-	2 040	-
Total	14 258	11 330	(3 118)	(3 131)	11 140	8 199

(a) « **Al Baraka Bank Tunisia** » a participé à part égale à l'augmentation de capital effectué par la société « BEST LEASE ». De ce fait, cette dernière demeure considérée en tant qu'entreprise associée au sens de la norme comptable n° 36 en détenant 34,77 % de son capital.

Dans la mesure où « **Al Baraka Bank Tunisia** » n'est pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés, le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n° 36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers avant audit au 31/12/2011 de la société « Best Lease » :

Participation	Coût historique des titres	% de participation	Capitaux propres avant résultat	Résultat 2011	Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	Écart par rapport à la valeur comptable	Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2011
BEST LEASE	3 815	34,77%	10 634	67	3 721	-93	-93
Total	3 815	34,77%	10 634	67	3 721	-93	-93

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011, 6 439 KUSD dont le détail se présente comme suit :

Libellé	2 011	2 010
Immobilisations incorporelles brutes	2 322	2 264
Amortissements	(1 767)	(1 664)
Immobilisations incorporelles nettes	556	600
Immobilisations corporelles brutes	16 525	16 281
Amortissements	(10 642)	(10 133)
Immobilisations corporelles nettes (1)	5 883	6 147
Valeurs nettes en fin d'exercice	6 439	6747

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	2011	2010
Terrain	622	622
Constructions	1 285	1 379
Immobilisations hors exploitation	1 936	2 010
Agencements, aménagements et installations	1 230	1 294
Matériel SWIFT	8	6
Matériel de transport	78	101
Matériel informatique	471	498
Matériel et mobilier de bureau	178	138
Serveur monétique	73	99
Petit Matériel	1	-
Total net	5 883	6 147

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2011 un solde de 3 604 KUSD et se détaille comme suit :

Libellé	2011	2010
Comptes d'attente et de régularisation	385	319
Charges constatées d'avance	96	73
Prêts au personnel	1 934	1706
Autres	1 189	1 449
Total	3 604	3 547

Note 8 - Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2011 à 60 826 KUSD et se détaillent comme suit :

Libellé	2011	2010
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (1)	49 611	68 132
Dépôts et avoirs des établissements financiers	11 215	11 576
Total	60 826	79 709

(1) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2011	2010
Banques de dépôts	25 887	54 042
Banques Etrangères	23 674	13 883
Autres	50	207
Total	49 611	68 132

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2011 à 426 574 KUSD et se détaillent comme suit :

Libellé	2011	2010
Comptes de dépôts (1)	144 322	119 487
Autres comptes et avoirs de la clientèle (2)	281 857	299 968
Total	426 179	419 455

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	2011	2010
Comptes à vue	130 493	105 643
Comptes d'épargne	13 829	13 844
Total	144 322	119 487

(2) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	2011	2010
Comptes à terme non affectés (i)	188 583	239 128
Dettes rattachées	4 608	5 643
Comptes affectés (ii)	78 898	35 659
Dettes rattachées	843	336
Comptes indisponibles	4 059	16 337
Autres sommes dues (iii)	4 866	2 864
Total	281 857	299 968

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **al Baraka Bank** »

Tunisia» et les déposants en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers selon une clé de répartition contractuelle.

À cet effet, la banque a procédé depuis l'année 2007 à la constitution des réserves pour risque d'investissement à hauteur de 100 KUSD en 2007, 163 KUSD en 2008, 374 KUSD en 2009 et 91 KUSD en 2010 pour atteindre un montant total de 728 KUSD au 31 /12/2010.

En 2011, la banque a procédé à une correction partielle d'erreur de la part de la banque en tant que Mudharib pour le montant de 333 KUSD. La correction a été faite par prélèvement sur la réserve pour risque d'investissement. Le reste, soit 395 KUSD, a été distribué.

Le solde de ce compte est ventilé par échéance comme suit :

Libellé	2011	2010
De 3 à 6 mois	30 266	107 961
De 6 à 9 mois	32 555	42 624
Plus de 9 mois	125 762	88 543
Total	188 583	239 128

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspondant aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	2011	2010
PRG/ lettres de crédit	1 206	150
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	1 143	1 367
PRG/ chèques impayés et certifiés	529	408
Autres sommes dues	1 988	939
Total	4 866	2 864

Note 10 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise 7 916 KUSD au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

Libellé	2011	2010
Comptes d'attente et de régularisation	5 066	2 229
Charges à payer	1 982	2 924
Provisions pour risques et charges	-	246
Intérêts à liquider (i)	108	9
Autres passifs	760	604
Total	7 916	6 012

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes à la Shari'a Islamique et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Note 11 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	2011	2010
Capital	50 000	50 000
Réserves (1)	35 758	28 034
Résultat de la période	8 699	13 143
<i>Situation nette</i>	<i>94 457</i>	<i>91 176</i>

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	2011	2010
Réserves pour risques bancaires généraux	27 534	21 119
Réserve légale	5 000	5 000
Fonds social	1 865	1 915
Réserves pour investment	1 359	-
<i>Total</i>	<i>35 758</i>	<i>28 034</i>

Note 12 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	2011	2010
Mourabaha	23 291	66 828
Vente à tempérament	46 323	2 537
<i>Total</i>	<i>69 614</i>	<i>69 365</i>

Note 13 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2011 comme suit :

Libellé	2011	2010
Garanties reçues de la clientèle	52 151	31 918
Cautions reçues en garanties	9 591	13 622
Cautions reçues de l'Etat	135 909	137 749
Cautions reçues des banques	202	700
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	61 315	46 352
<i>Total</i>	<i>259 168</i>	<i>230 341</i>

Note 14 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	2011	2010
Certificats de leasing	7 737	6 435
Mourabaha in commodities	3 742	6 571
Mourabaha	5 273	3 285
Vente à tempérament	3 540	2 794
Financements sur ressources spéciales	20	53
Total	20 312	19 137

Note 15- Commissions (en produits)

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2011 à 3 538 KUSD et se détaillent comme suit :

Libellé	2011	2010
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	778	1 348
Commissions sur opérations effets et chèques	258	230
Commissions sur opérations de virement et de caisse	903	858
Commissions sur les opérations monétiques	751	1 060
Commissions de tenue de comptes	233	302
Commissions sur opérations de commerce extérieur	593	517
Diverse commissions	22	17
Total	3 538	4 333

Note 16 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Libellé	2011	2010
Résultat de change (1)	283	598
Résultat sur titres de placement (2)	2 138	1 716
Total	2 421	2 314

(1) Le résultat de change s'analyse comme suit :

Libellé	2011	2010
Gains de change	274	635
Pertes de change	9	(36)
Total	283	598

(2) Le résultat sur titres de placement s'analyse comme suit :

Libellé	2 011	2 010
Profits sur investment deposits	2 155	1 700
Dotations aux provisions sur Titres de placement	-	(1)
Reprises de provisions sur Titres de placement	-	12
Dividendes sur Titres de placement	2	5
Profit de réévaluation titre de placement	1	-
Plus-value/cession titre de placement	4	-
Moins-value de réévaluation titre de placement	(23)	-
Total	2 138	1 716

Note 17 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	2011	2010
BEST Lease	305	244
P.A.E de Bizerte	28	22
SPLT	433	575
SMT	1	4
Modern leasing	57	42
F.I.T	30	6
Total	854	893

Note 18 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	2011	2010
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	4 675	4 611
Profits aux dépôts affectés	3 568	3 212
Autres charges	3	6
Total	8 246	7 829

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des agios réservés, des provisions correspondantes et éventuellement, des pertes suite à la radiation des créances.

Les indicateurs des profits servis aux comptes de dépôts non affectés et aux comptes d'épargne, issues de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

Devise		2011	2010
TND	Comptes d'épargne	2,475%	2,35%
	Dépôts non affectés	3,465%	3,29%
USD	Comptes d'épargne	0,47%	0,79%
	Dépôts non affectés	0,65%	1,11%
EUR	Comptes d'épargne	1,05%	0,87%

Devise		2011	2010
	Dépôts non affectés	1,48%	1,22%

Note 19– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	2011	2010
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(1 274)	(194)
Reprises de provisions	611	5 084
Pertes sur opérations avec la clientèle	-	(2 169)
Pertes sur autres opérations	(382)	-
Total	(1 045)	2 721

Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	2011	2010
Dotations aux provisions	(78)	(101)
Reprises de provisions	89	37
Plus ou moins-value sur cession de titres de participation	-	321
Perte sur titres	(19)	-
Total	(8)	258

Note 21 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	2011	2010
Frais postaux et de télécommunication	326	286
Services extérieurs	178	269
Entretiens et réparations	343	315
Publicités et relations publiques	137	191
Honoraires	212	150
Frais de bureau et d'administration	596	233
Impôts et taxes	89	77
Loyer ATM	6	17
Autres charges	51	77
Total	1 939	1 615

Note 22 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	2011	2010
Autres pertes ordinaires	(12)	(4)
Autres gains ordinaires (*)	377	91
Total	365	87

Ce montant contenait la valeur de la correction partielle de la part de la banque en tant que Mudharib pour le montant de 333 KUSD (Voir note 9).

Note 23 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	2011	2010
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (note 1)	8 262	5 749
Dépôts chez les organismes bancaires	17 203	40 716
Banque centrale et CCP (Passif)	(2 702)	(622)
Dépôts et avoirs des organismes bancaires et financiers (inférieurs à trois mois)	(49 611)	(68 132)
Total	(26 848)	(22 289)

Note 24 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2011, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	8 262	-	-	-	-	8 262
Créances sur les établissements bancaires et financiers	91 634	32 063	35 501	20 549	15 872	195 619
Créances sur la clientèle	59 436	35 272	34 145	69 432	83 191	281 476
Portefeuille titre commercial	61 823	20	11 129	10 232	3 500	86 704
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	11 140	11 140
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	6 439	6 439
Autres actifs	1 683	-	-	-	1 921	3 604
TOTAL ACTIFS	222 838	67 355	80 775	100 213	122 063	593 244
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	2 702	-	-	-	-	2 702
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	45 038	4 089	3 066	3 633	5 000	60 826
Dépôts et avoirs de la clientèle	174 094	8 436	62 815	175 262	5 967	426 574

	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
Emprunts et ressources spéciales	251	-	-	-	-	251
Autres passifs	7 972	-	-	-	-	7 972
TOTAL PASSIFS	230 057	12 525	65 881	178 895	10 967	498 325
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	50 000	50 000
Réserves	-	-	-	-	35 758	35 758
Autres capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	9 161	-	-	-	9 161
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-	9 161	-	-	85 758	94 919
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	230 057	21 686	65 881	178 895	96 725	593 244

Note 25- Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2011 comme suit :

(1) Entreprise associée :

Partie liée	Pays	% d'intérêt dans les capitaux propres
Best Lease	Tunisie	34,77%

(2) Autres parties liées :

Partie liée	Pays	Nature de relation
Albaraka Banking Group	Bahrain	Actionnaire majoritaire
Albaraka Islamic Bank	Bahrain	Société du groupe Al Baraka
Albaraka Algérie	Algérie	Société du groupe Al Baraka
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Al Baraka Turkish Finance House	Turquie	Société du groupe Al Baraka
Egyptian Saudi Finance House	Egypte	Société du groupe Al Baraka
Alif Trading Company Limited	France	Société du groupe Al Baraka
Attawfik Investments	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Al Baraka Liban	Liban	Société du groupe Al Baraka
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2011 :

Parties liées (PL)	Créances sur les PL			Dettes envers les PL			Produits réalisés avec les PL			Charges envers PL
	Eng. Bilan	Eng. Hors bilan	Débit de compte	Dépôts à vue	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits/Fin	Loyer	Rémunérations des dépôts non affectés
Best Lease	43 531	64	-	197	-	-	57	1 754	-	-
Arab Leasing International Finance (ALIF)	-	318	-	106	3 167	1 529	2	-	-	79
Attawfik investment	7 626	-	-	-	-	-	-	465	-	-
Albaraka Turkish Finance House	20 547	-	-	-	-	-	25	1 143	-	-
Egyptian Saoudi Finance House	-	1	-	-	5 135	-	-	-	-	130
Alif Trading Compagny Limited	-	533	-	83	-	-	2	-	-	-
Dallah Al Baraka	-	-	-	25	-	-	-	2 047	-	-
Al Baraka Islamic Bank	70 072	-	-	-	-	-	-	178	-	-
Al Baraka Libanon	7 823	-	-	-	-	-	-	4	-	-
Ste. Dallah Al Baraka Holding	-	-	-	1 150	13 415	-	-	-	-	238
Al Baraka Banking Group	-	-	-	114	-	-	-	-	-	-
Albaraka Algérie	-	4 920	-	808	-	-	401	-	-	-
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	-	-	-	6	4 089	29	-	-	-	89
Total	149 599	5 836	-	2 489	25 806	1 558	488	5 591	-	536

Note 26 – Évènements postérieurs à la clôture

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Février 2012. Par ailleurs, suite à la recommandation de la Banque Centrale de Tunisie de classer la relation (STE EMIR EL BAHR) de la classe 1 à la classe 2 et de couvrir les risques y afférents, il a été procédé aux modifications suivantes :

- Une dotation aux provisions complémentaires pour un montant de 605 KUSD,
- Une réservation complémentaire des profits pour un montant de 301 KUSD,
- Une utilisation de la provision pour lissage des profits à hauteur de 395 KUSD,
- Un ajustement de la charge du personnel relative au bonus pour un montant de 105 KUSD.

I -RAPPORT GENERAL

AL BARAKA BANK TUNISIA
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « Al Baraka Bank Tunisia » arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de « Al Baraka Bank Tunisia » arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « Al Baraka Bank Tunisia », ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. En application de la circulaire BCT n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la banque a comptabilisé en 2011 une provision collective de 332 KUSD, calculée suivant la méthode préconisée par la note aux établissements de crédit n° 2012-8 en date du 02 mars 2012.
2. Les engagements de la banque en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont enregistrés qu'à hauteur de 50 KUSD. Ces engagements reflètent les obligations découlant de la convention collective d'avril 1983, qui prévoit que l'indemnité de départ à la retraite correspond à 6 fois le dernier salaire servi à l'employé.

Dans ce cadre, la banque a signé une police d'assurance pour la couverture des indemnités à verser aux salariés lors du départ à la retraite avec date d'effet le 01 Janvier 2012.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par « Al Baraka Bank Tunisia » à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 Avril 2012

Expertise, Finance & Conseil
Salah DHIBI

CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

II - RAPPORT SPECIAL

ALBARAKA BANK TUNISIA
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 71 de la Loi n° 2009-64 relative au code de prestation des services financiers aux non résidents et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'exécution de conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Rémunérations, indemnités et autres avantages bruts servis aux dirigeants (D.G, D.G.A et membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit, du comité de financement et du comité des avantages) pour un montant de 847 Mille Dollars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 71 de la Loi n° 2009-64 relative au code de prestation des services financiers aux non résidents et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2012

Expertise, Finance & Conseil
Salah DHIBI

CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« MONOPRIX »

Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk 2014 MEGRINE

La SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr FRADI Mourad (ECC) et Mr Hichem BESBES.

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 011	<i>au 31 décembre</i> 2 010
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	3 724 111	3 724 111
Amortissements		(1 993 848)	(1 711 914)
Immobilisations corporelles	4	76 636 187	75 075 891
Amortissements		(35 664 730)	(35 447 509)
Immobilisations financières	5	69 737 731	60 991 568
Provisions		(48 000)	(48 000)
Total des actifs immobilisés		112 391 451	102 584 147
Autres actifs non courants	6	1 137 478	607 236
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		113 528 929	103 191 383
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stock de marchandises	7	33 598 255	38 040 098
Provisions		(1 893 935)	(3 221 196)
Clients	8	2 977 814	3 158 644
Provisions		(641 361)	(364 486)
Autres actifs courants	9	20 975 175	16 149 509
Provisions		(104 104)	(104 104)
Placements et autres actifs financiers	10	139 541	111 284
Liquidités et équivalents de liquidité	11	8 106 893	5 040 666
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		63 158 278	58 810 415
TOTAL DES ACTIFS		176 687 207	162 001 798

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 011	<i>au 31 décembre</i> 2 010
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		27 735 240	18 490 160
Actions propres		(3 367 560)	-
Autres capitaux propres		9 749 016	10 414 016
Résultats reportés		15 554 934	13 606 817
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		49 671 630	42 510 993
Résultat de l'exercice		5 442 508	10 528 197
Résultat de l'exercice		5 442 508	10 528 197
Total des capitaux propres avant affectation	12	55 114 138	53 039 190
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	28 753 452	32 781 946
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		28 753 452	32 781 946
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	69 348 012	56 900 230
Autres passifs courants	15	16 099 046	10 140 181
Concours bancaires&autres passifs financiers	16	7 372 559	9 140 251
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		92 819 617	76 180 662
TOTAL DES PASSIFS		121 573 069	108 962 608
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		176 687 207	162 001 798

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 011	<i>au 31 décembre</i> 2 010
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	383 100 860	419 126 915
Autres revenus d'exploitation	18	6 148 886	6 195 751
		389 249 746	425 322 666
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(316 084 701)	(354 295 937)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(9 274 984)	(10 020 708)
Charges de personnel	21	(25 785 498)	(21 620 192)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(7 232 106)	(9 821 040)
Autres charges d'exploitation	23	(22 911 895)	(19 583 199)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(381 289 184)	(415 341 076)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 960 562	9 981 590
Charges financières	24	(2 365 554)	(1 538 695)
Produits financiers	25	6 090 812	3 529 158
Autres gains ordinaires		330 655	1 104 500
Autres pertes ordinaires		(141 651)	(477 653)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		11 874 824	12 598 900
Impôts sur les bénéfices		(470 740)	(2 070 703)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		11 404 084	10 528 197
Eléments extraordinaires (Pertes & gains)	26	(5 961 576)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 442 508	10 528 197

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2 011	<i>au 31 décembre</i> 2 010
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	407 966 110	442 873 959
Encaissements reçus des autres débiteurs	120 071	66 965
Encaissements provenant des assurances des stocks	2 495 441	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(386 295 121)	(439 040 870)
Intérêts payés	(2 249 022)	(1 424 033)
Intérêts reçus	124 187	24 272
Impôts sur les bénéfices payés	(1 213 286)	(850 694)
Autres flux liés à l'exploitation	(112 860)	104 094
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	20 835 520	1 753 693
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11 545 026)	(5 137 296)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(8 780 000)	(6 520 000)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	950 000	763 505
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	117 000	234 000
Encaissement des dividendes	1 600	10 106 105
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(19 256 426)	(553 686)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes		(10 724 092)
Encaissement provenant des emprunts ou remboursement des avances	10 000 000	20 000 000
Encaissement provenant des assurances/immobilisation	737 343	
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(3 979 598)	(1 400 000)
Décaissement suite à l'octroi des avances		(10 000 000)
Décaissement suite au rachat des actions propres	(3 367 560)	
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	3 390 185	(2 124 092)
VARIATION DE TRESORERIE	4 969 279	(924 085)
Trésorerie au début de l'exercice	(80 853)	843 232
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27 4 888 426	(80 853)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 27 735 240 dinars tunisiens divisés en 13 867 620 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011 qui a ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars par incorporation des réserves.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

Immobilisations corporelles :

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

2.4. Constatations des frais préliminaires

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

3. Immobilisations incorporelles	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Logiciels informatiques	70 178	70 178
Fonds de commerce	3 510 119	3 510 119
Avance sur immobilisations incorporelles en cours	143 814	143 814
	3 724 111	3 724 111

4. Immobilisations corporelles	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Terrain	4 295 785	4 288 526
Constructions	7 804 034	7 804 034
Agencements des constructions	2 122 446	2 205 294
Installations et matériel d'exploitation	40 616 179	43 483 148
Petit matériel d'exploitation	25 494	18 183
Matériel de transport	34 799	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	12 140 563	10 626 955
Equipements de bureau	301 809	285 340
Matériel informatique	2 604 132	3 336 430
Immobilisations en cours	3 290 461	1 084 739
Avances sur immobilisations en cours	3 400 485	1 908 443
	76 636 187	75 075 891

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

DESIGNATION	Valeur au 1/1/2011	Acquisitio n 2011	Régularisatio n 2011	CESSION 2011	Valeur au 31/12/2011	Amortissement cumulé 1/1/11	Dotation de 2011	CESSION 2011	Amortissement cumulé 2011	Valeurs nettes au 31/12/2011
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	4 288 526	7 259	-	-	4 295 785	-	-	-	-	4 295 785
Constructions	7 804 034	-	-	-	7 804 034	5 886 874	305 724	-	6 192 598	1 611 436
Installations, agencements constructions	2 205 294	2 022	(89 198)	4 328	2 122 446	1 582 970	144 549	(65 517)	1 662 002	460 444
Installations et Matériel d'exploitation	43 483 148	2 325 114	(7 091 248)	1 899 165	40 616 179	20 367 546	4 138 572	(4 452 805)	20 053 313	20 562 866
Petit matériel d'exploitation	18 183	6 552	(6 298)	7 057	25 494	12 296	14 275	(2 844)	23 727	1 767
Matériel de transport	34 799	-	-	-	34 799	7 229	6 960	-	14 189	20 610
Agencement, aménagements et installations	10 626 955	1 996 061	(1 274 568)	792 115	12 140 563	4 262 860	1 384 039	(545 560)	5 101 339	7 039 224
Equipement et matériel de bureau	285 340	80 212	(82 445)	18 702	301 809	166 419	38 354	(60 244)	144 529	157 280
Equipement et matériel informatique	3 336 430	32 237	(881 427)	116 892	2 604 132	3 161 315	167 822	-856 104	2 473 033	131 099
Immobilisations en cours	1 084 739	5 043 981	-	(2 838 259)	3 290 461	-	-	-	-	3 290 461
Avances sur immobilisations en cours	1 908 443	4 080 526	-	(2 588 484)	3 400 485	-	-	-	-	3 400 485
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 075 891	13 573 964	(9 425 184)	(2 588 484)	76 636 187	35 447 509	6 200 295	(5 983 074)	35 664 730	40 971 457
Logiciels	70 178	-	-	-	70 178	70 178	0	-	70 178	0
Fonds de commerce	3 510 119	-	-	-	3 510 119	1 641 736	281 934	-	1 923 670	1 586 449
Avances sur immobilisations incorporelles	143 814	-	-	-	143 814	-	-	-	-	143 814
TOTAL DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 724 111	-	-	-	3 724 111	1 711 914	281 934	-	1 993 848	1 730 263
							6 107 426			

5. Immobilisations Financières		Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Titres de participation	5.1	72 008 809	63 578 809
Prêts à plus d'un an		129 226	119 253
Dépôts et cautionnements		24 571	68 381
Créances rattachées à des participations		125	125
		72 162 731	63 766 568
A déduire la partie non libérée des actions	5.1	(2 425 000)	(2 775 000)
		69 737 731	60 991 568
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	(48 000)	(48 000)
		69 689 731	60 943 568

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante :

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 69 535 809 DT au 31 décembre 2011 contre 60 755 809 DT au 31 décembre 2010. La ventilation de cette participation, par société, se présente comme suit :

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	64,01%	20 921 500	17 491 500
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	10 842 573
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
HLC	64,1%	9 800 000	9 800 000
COPIT	14,12%	7 258 163	7 258 163
THP	11,18%	3 000 000	3 000 000
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Ste SODEA	22%	935 000	935 000
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
Sté DINDY		191 680	191 680
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Sté MEDIAL		18 000	18 000
B.T.S		10 000	10 000
Société SORIEB		100	100
		72 008 809	63 578 809

A déduire la partie non libérée des actions HLC	(2 425 000)	(2 425 000)
A déduire la partie non libérée des actions SAHARA CONFORT	-	(350 000)
	(2 425 000)	(2 775 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR	(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL	(18 000)	(18 000)
	(48 000)	(48 000)
Valeur nette des participations	69 535 809	60 755 809

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS – TOUTA, MMT, HLC, et TSS sont contrôlées par la SNMVT – MONOPRIX

<i>6. Autres actifs non courants</i>	<i>Au 31/12/2011</i>	<i>Au 31/12/2010</i>
Frais préliminaires	1 321 037	1 428 713
Frais préliminaires en cours	855 222	174 487
A déduire la résorption des frais préliminaires	(1 038 781)	(995 964)
	1 137 478	607 236

<i>7. Stocks</i>	<i>Au 31/12/2011</i>	<i>Au 31/12/2010</i>
Stocks de marchandises magasins	29 419 409	32 337 603
Stocks de marchandises dépôt	3 739 177	5 556 558
Stocks emballages et étiquettes	439 669	145 937
	33 598 255	38 040 098
A déduire provision pour dépréciation de stock	(1 893 935)	(3 221 196)
	31 704 320	34 818 902

<i>8. Clients et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2011</i>	<i>Au 31/12/2010</i>
Clients, ventes à crédit	415 301	601 857
Créances sur participation fournisseurs	1 811 060	2 143 176
Clients, chèques impayés	265 662	207 826
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients	484 394	204 388
	2 977 814	3 158 644

Provisions pour créances clients	(441 860)	(258 984)
Provisions sur chèques impayés	(198 104)	(104 105)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
Provisions sur les débiteurs divers		
	(641 361)	(364 486)
	2 336 453	2 794 158

9. Autres actifs courants*Au 31/12/2011**Au 31/12/2010*

Produits à recevoir, dividendes	5 923 800	-
Produits constatés d'avance	5 455 216	989 899
Autres débiteurs	4 307 047	1 180 982
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 863 632	1 873 530
Charges constatées d'avance	1 271 477	1 568 812
Autres produits à recevoir	918 076	58 480
Personnel avances et acomptes	546 495	170 887
Compte d'attente	461 042	53 291
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	142 086	88 124
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	71 436	14 570
Etat, impôts et taxes TFP à reporter	14 868	150 934
Avances comptes courants	-	10 000 000
	20 975 175	16 149 509
Provisions sur comptes débiteurs divers	(104 104)	(104 104)
	20 871 071	16 045 405

10. Placements et autres actifs financiers*Au 31/12/2011**Au 31/12/2010*

Prêts au personnel	103 493	66 314
Titres de placement	36 048	44 970
	139 541	111 284

11. Liquidités et équivalents de liquidités*Au 31/12/2011**Au 31/12/2010*

Placements (SICAV)	111 396	
Placements (billets de trésorerie)	900 000	
Chèques à l'encaissement	160 024	93 721
Banques	4 520 973	3 546 159
C.C.P	573	15 649
Caisses	2 413 926	1 385 137
	8 106 893	5 040 666

12. Capitaux propres	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Capital social	27 735 240	18 490 160
Actions propres (A)	(3 367 560)	-
Réserve légale	1 849 016	1 849 016
Réserve spéciale	1 000 000	1 000 000
Réserve ordinaire	-	4 095 000
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	6 900 000	3 470 000
Résultats reportés	15 554 934	13 606 817
Total des capitaux propres avant résultat de la période	49 671 630	42 510 993
Résultat de l'exercice (1)	5 442 508	10 528 197
Total des capitaux propres après résultat de la période	55 114 138	53 039 190
Valeur nominale de l'action (B)	2	2
Nombre d'actions (2)	13 867 620	9 245 080
Résultat par action (1) / (2)	0,392	1,139

(A) Actions de la SNMVT rachetées par la société en vue de réguler le cours boursier et ce suite à l'autorisation de l'AGO du 2 juin 2011.

(B) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars. .

Par ailleurs, l'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011 a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

Le tableau de mouvements des capitaux propres est exposé ci-dessous :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2010	18 490 160	1 849 016	1 000 000	4 095 000	3 470 000	13 606 817	10 528 197	0	53 039 190
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2010				-4 095 000	3 430 000	11 193 197	-10 528 197		0
Incorporation des réserves au capital social	9 245 080					-9 245 080			0
Rachat des actions propres								-3 367 560	-3 367 560
Résultat de l'exercice 2011							5 442 508		5 442 508
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2011	27 735 240	1 849 016	1 000 000	0	6 900 000	15 554 934	5 442 508	-3 367 560	55 114 138

13. Emprunts bancaires		Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Crédit moyen terme BIAT		28 753 452	32 420 402
Crédit moyen terme BT		-	350 000
Autres dettes à long terme		-	11 544
		28 753 452	32 781 946
14. Fournisseurs et comptes rattachés		Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Fournisseurs locaux de marchandises		44 139 010	28 973 042
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer		22 890 175	27 387 893
Fournisseurs Investissements et moyens généraux		4 055 544	3 683 533
Fournisseurs, factures non parvenues		3 741 737	3 590 897
Fournisseurs locaux d'immobilisations		1 373 401	838 727
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer		1 309 078	1 048 618
Fournisseurs, chèques en instance		840 594	450 913
Fournisseurs étrangers d'immobilisations		524 482	451 453
Fournisseurs étrangers de marchandises		245 562	116 831
Fournisseurs, moyens généraux en cours		62 392	24 691
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie		129 559	92 466
Fournisseurs, opérations d'importation		(35 076)	(22 399)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes		(9 459 115)	(9 281 315)
Fournisseurs emballages à rendre		(469 331)	(455 120)
		69 348 012	56 900 230
15. Autres passifs courants		Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Charges à payer		4 410 657	1 674 126
Créditeurs divers		2 888 921	1 254 749
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		2 419 343	870 544
Etat et collectivités locales	15.2	2 391 235	3 027 114
Personnel	15.1	2 241 725	1 903 532
CNSS		1 657 622	1 327 857
Assurance groupe		81 327	81 139
Compte d'attente		7 096	
Actionnaires, dividendes à payer		1 120	1 120
		16 099 046	10 140 181
15.1. Personnel		Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Congés payés et intéressement		2 166 663	1 832 018
Rémunération due au personnel		70 131	65 459
Oppositions sur salaires		4 811	6 055
Autres retenues au personnel		120	-
		2 241 725	1 903 532

15.2. Etat, et collectivités publiques	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Etat, impôts et taxes,	1 722 795	909 634
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	197 700	46 778
Impôt sur les bénéfices	470 740	2 070 702
	2 391 235	3 027 114

16. Concours bancaires et autres passifs financiers	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	350 000	1 400 000
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	3 666 950	2 579 598
Intérêts courus sur emprunts	101 095	39 134
Concours bancaires	3 254 514	5 121 519
	7 372 559	9 140 251

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2011 s'élève à 383 100 860 DT contre 419 126 915 DT au cours de l'exercice 2010 enregistrant une diminution de 36 026 055 DT (Soit -8,6%). Cette situation s'explique, notamment par la fermeture des points de vente saccagés et incendiés au début de l'exercice 2011.

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation totalisant 6 148 886 DT au 31 décembre 2011 contre 6 195 751 DT au 31 décembre 2010, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues au cours de l'exercice 2011 a diminué de 38 211 237 DT (ou -10,79%) par rapport à celui de l'exercice précédent, ramené de 354 295 937 DT en 2010 à 316 084 701 DT en 2011. La marge commerciale, par contre, a augmenté en 2011 de 2 185 182 DT (ou 3,37%) passant de 64 830 977 DT à 67 016 159 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2011 s'élève à 17,49% contre 15,47% pour l'exercice 2010 soit une augmentation de 2,02 points.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique « Achats d'approvisionnement consommés » totalisant 9 274 984 DT au 31 décembre 2011 contre 10 020 708 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les charges de personnel totalisant 25 785 498 DT au 31 décembre 2011 contre 21 620 191 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 165 307 DT.

22. Dotations aux amortissements et résorptions	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Dotations des immobilisations incorporelles	281 934	237 117
Dotations des immobilisations corporelles	6 200 295	5 870 308
Résorptions des frais préliminaires	248 608	346 932
Dotations /provisions pour risques fournisseurs et d'exploitation	1 825 343	870 544
Dotations /provisions pour créances douteuses	348 624	201 238
Dotations /provisions pour chèques impayés	96 855	21 211
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	1 893 935	3 221 196
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 221 196)	(813 020)
Reprises /provisions pour dépréciations /risque fournisseurs	(276 544)	
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(165 748)	(134 486)
	7 232 106	9 821 040

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 22 911 895 DT au 31 décembre 2011 contre 19 583 199 DT pour l'exercice 2010, soit une augmentation de 3 328 696 DT.

24. Charges financières nettes	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Intérêts sur emprunts bancaires BT	69 164	148 707
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	1 799 266	841 483
Intérêts sur comptes courants bancaires	443 908	515 518
Pertes de change	41 259	30 010
Moins-values /actualisation titre de placement	8 922	-
Escomptes accordés	3 029	2 977
Moins-values /cession titres	6	-
	2 365 554	1 538 695

25. Produits financiers	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Revenus des titres de placement	9 548	34 242
Revenus des titres de participation	5 925 400	3 459 150
Produits financiers sur comptes courants bancaires	96 365	30 345
Produits nets sur cession des actions SICAV	53 777	22
Gains de change	5 722	5 399
	6 090 812	3 529 158

26. Eléments extraordinaires (pertes et gains)

Les éléments extraordinaires (pertes et gains) dont le total net s'élève au 31 décembre 2011 à 5 961 576 DT, correspondent à l'enregistrement des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks à la suite des événements survenus au cours du mois de janvier 2011. La valeur globale des dégâts a été diminuée de la valeur des indemnités d'assurance qui demeure non arrêtée définitivement avec les compagnies d'assurance et qui a été estimée selon les données disponibles à la société.

27. Etat des flux de trésorerie:**Au 31/12/2011****Au 31/12/2010**Détail de la trésorerie à la clôture de la période

Placements	147 444	-
Placements (billets de trésorerie)	900 000	-
Chèques à l'encaissement	160 024	93 721
Banques	4 520 973	3 546 159
C.C.P	573	15 649
Caisses	2 413 926	1 385 137
Découverts bancaires	(3 254 514)	(5 121 519)
	4 888 426	(80 853)

28. Autres notes aux états financiers**Détermination de l'impôt sur les bénéfices**

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Résultat comptable Après impôt (I)	5 442 508	10 528 197
Total réintégrations (y compris IS)	4 988 651	6 690 240
Total déductions	(8 077 461)	(6 886 096)
Déductions pour réinvestissement	(786 909)	(3 430 000)
Résultat fiscal	1 566 789	6 902 341
Impôt sur les sociétés (II)	470 037	2 070 702
Minimum d'impôt sur les sociétés	470 740	2 066 468

29. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la Loi 2009-16 du 16/3/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 2/3/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunérations des dirigeants, les transactions et les opérations conclues par la SNMVT avec des parties liées sont détaillées ci-après :

29.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

MONOGROS est le fournisseur principal de la « S.N.M.V.T ». Le solde non encore réglé au 31 décembre 2011 s'élève à 11 926 899 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2011 et facturés par MONOGROS sont de 2 125 208 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 35 178 DT HT.

La « S.N.M.V.T » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

Au cours de l'exercice 2011, la « S.N.M.V.T » a conclu avec la société MONOGROS une convention prévoyant une remise de fin d'année de l'ordre de 5% des achats réalisés au cours de l'année.

29.2. La « S.N.M.V.T » détient directement 64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 28% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T » est locataire de neuf locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte Printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Mokhtar Attia et le dépôt sis à Djebel Jloud) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2011, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de:

- El Manar : 224 278 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%,
- Ennasr : 225 136 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sousse Sud : 93 807 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Bizerte Printemps : 509 355 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Tunis Charles de Gaulle : 495 800 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sfax Mahari : 338 128 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- L'Aouina : 573 001 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mokhtar Attia : 653 713 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djebel Jloud : 210 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La société « SIM » a facturé, pour l'année 2011, l'assistance technique à la société « S.N.M.V.T » pour un montant de 200 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a participé en 2011 dans l'augmentation du capital de la SIM avec un montant de 3 430 000 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 15 315 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

29.3. La « S.N.M.V.T » détient 22 % de la société SODEA qui est également fournisseur de la société

Durant l'année 2011, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la SODEA des achats s'élevant à 2 898 658 DT. Au 31 décembre 2011, le fournisseur SODEA accuse un solde débiteur de 672 650 DT.

Le 22 avril 2008, un protocole d'accord a été conclu entre la société SODEA et la « S.N.M.V.T » pour convenir des modalités de cession et de paiement des 3740 actions détenues par cette dernière.

Dans ce cadre, la société « S.N.M.V.T » a encaissé une avance de 117 000 DT au cours de l'année 2011.

29.4. La « S.N.M.V.T » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids), et exceptionnellement, Monoprix a exploité un quatrième local sis au Centre Commercial Tunis City pour une période limitée.

Au cours de l'année 2011, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 73 413 DT (TVA non récupérable comprise) compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 22 050 DT (TVA non récupérable comprise) compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 22 050 DT (TVA non récupérable comprise) compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.
- Pour Monoprix C-Super 118 883 DT (TVA non récupérable comprise) calculée sur la base de 1% du chiffre d'affaires TTC réalisé dans ce magasin.

29.5. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

Le loyer des points de vente loués auprès de la SGS-TOUTA est de 608 400 DT HT par an compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

Pour la location du siège Charguia auprès de la SGS TOUTA, le loyer annuel est de 352 800 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

En 2011, la S.G.S TOUTA a facturé 216 090 DT HT comme avance sur le loyer du siège Charguia jusqu'au 31/07/2012.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 15 316 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a participé en 2011 dans l'augmentation du capital de la SGS avec un montant de 5 000 000 DT.

La « S.N.M.V.T » a étendu en 2011, sa caution pour des engagements de sa filiale et au profit d'un établissement financier à hauteur de 10 500 000 DT.

29.6. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2011, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 4 268 456 DT. Au 31 décembre 2011, le fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 768 586 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 14 586 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

29.7. La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 64,05 % du capital de la Société Hammamet Leisure Company « H.L.C » et indirectement 30,71% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2011, la société « S.N.M.V.T » n'a pas encore libéré la somme de 2 425 000 DT représentant, le quatrième quart de sa souscription de mars 2008, à l'augmentation du capital de la HLC.

29.8. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de six locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis et Mednine) auprès de la société « Sahara Confort ». Au titre de l'exercice 2011, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 77 777 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 84 396 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 13 140 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 16 711 DT HT à partir de juillet 2012 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 102 907 DT HT à partir de juillet 2012 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 70 991 DT HT à partir de juillet 2012 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 50 000 DT HT à partir de janvier 2011 avec une augmentation annuelle de 5%.

Au cours de l'année 2011, la société « S.N.M.V.T » a libéré la somme de 350 000 DT représentant, le quatrième quart de sa souscription dans la dernière augmentation du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S ».

Au cours de l'année 2011, la société Tunisian Shopping Spaces « T.S.S » a facturé 163 776 DT TTC comme avance sur le loyer de plusieurs magasins.

29.9 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes de la Direction Générale, constatées parmi les charges de l'exercice 2011, ont totalisées 251 925 DT.

Messieurs les actionnaires de la Société
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

**RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan de 176 687 207 DT et un résultat bénéficiaire de 5 442 508 DT et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la société SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous n'avons pas également d'observations à formuler sur l'application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

TUNIS, le 25 Avril 2012

Hichem BESBES

**Mourad FRADI
ECC MAZARS**

Messieurs les actionnaires de la
Société Nouvelle Maison de la Ville
de Tunis « S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES
ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES
COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2011**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

_ La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

- Au cours de l'exercice 2011, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 87 784 625 DT et de 304 182 DT. Au 31 décembre 2011, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 11 926 899 DT. Par ailleurs et au cours de l'exercice 2011, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 5% sur le total des achats marchandises ;

- MONOGROS a facturé en 2011 à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » une quote-part des frais de marketing s'élevant à 2 125 208 DT HT ;

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 35 178 DT HT ;

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » assure des services d'administration (mise à disposition du personnel et utilisation des locaux) pour le compte de sa filiale MONOGROS sans aucune rémunération ;

- La société MONOGROS accuse au 31 décembre 2011 un solde débiteur divers et créditeur divers s'élevant respectivement à 1 523 784 DT et 2 250 DT ;

_ La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « S.I.M » et indirectement 28% par sa filiale MONOGROS

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « S.I.M », de neuf locaux à usage commercial sis à Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulles, Sfax El Ain, Laouina, Mokhtar Attia, et le dépôt à Djebel Jloud moyennant un loyer annuel de 3 323 218 DT HT ;

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » loue une partie de ses bureaux à la « S.I.M » pour un loyer annuel de 15 315 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;

- La société « S.I.M » a facturé en 2011 une assistance technique à la « S.N.M.V.TMONOPRIX » pour un montant de 200 000 DT HT ;

- Le conseil d'administration du 29 janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT ;

- Au cours de l'exercice 2011, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a souscrit à l'augmentation du capital de la société « S.I.M » à hauteur de 3 430 000 DT ;

_ La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 22 % de la société SODEA qui est également fournisseur de la société

- En 2011, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé auprès de la SODEA des achats s'élevant à 2 898 658 DT HT. Au 31 décembre 2011, le fournisseur SODEA accuse un solde débiteur de 672 650 DT.

- Un protocole d'accord a été conclu entre la société SODEA et la société « S.N.M.V.TMONOPRIX » le 22 avril 2008 portant sur les modalités de cession et de paiement des 3 740 actions détenues par « S.N.M.V.T-MONOPRIX » dans le capital de la société SODEA.

Dans ce cadre, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a encaissé, au cours de l'exercice 2011, une avance de 117 000 DT au cours de l'exercice.

_ La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) et exceptionnellement, elle a exploité un quatrième local sis au centre commercial Tunis City pour une période limitée auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 236 396 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

_ La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 99,99 % du capital de la Société Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « T.S.S », de sept locaux à usage commercial situés à Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et Mourouj moyennant un loyer annuel de 415 922 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- Au cours de l'exercice 2011, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a payé une avance de 163 776 DT au titre des loyers relatifs à 2012.

_ La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la société MONOPRIX MATIERES TRANSFORMEES « M.M.T » et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

- En 2011, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé des achats pour 4 268 456 DT auprès de la société « M.M.T ». Au 31 décembre 2011, le fournisseur « M.M.T » accuse un solde créditeur de 768 586 DT ;

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux à « M.M.T » moyennant un loyer annuel de 14 586 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

_ La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,96 % du capital de la « S.G.S TOUTA »

- La charge locative annuelle des magasins facturée par « S.G.S TOUTA », au cours de l'exercice 2011 à « S.N.M.V.T-MONOPRIX » s'élève à 608 400 DT HT et est majorée annuellement de 4% ;

- La location du siège Charguia auprès de la « S.G.S TOUTA » moyennant un loyer annuel de 352 800 DT HT. En 2011, la « S.G.S TOUTA » a facturé une avance sur le loyer du siège Charguia jusqu'au 31 juillet 2012 s'élevant à 216 090 DT HT.

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux à « SGS TOUTA » moyennant un loyer annuel de 15 316 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- Au cours de l'exercice 2011, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a souscrit à l'augmentation du capital de la société « S.G.S TOUTA » à hauteur de 5 000 000 DT.

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a étendu en 2011, sa caution pour des engagements de sa filiale et au profit d'un établissement financier à hauteur de 10 500 000 DT.

_ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Au titre de l'exercice 2011, la rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général s'élève respectivement à 45 502 DT et à 206 423 DT. Ils bénéficient en outre de voitures de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 40 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

TUNIS, 25 Avril 2012

Hichem BESBES

**Mourad FRADI
ECC MAZARS**

AVIS DES SOCIETES(*)

ETATS FINANCIERS

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2012, accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Raouf MENJOUR et Mr Chiheb GHANMI.

BILAN AU 31/12/2011
(chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2011			EXERCICE 2010
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2011	Montant net au 31/12/2010
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	8,1				
Logiciels		1 568 695	862 187	706 508	990 205
Droit au Bail		41 000	41 000		
		1 609 695	903 187	706 508	990 205
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>	8,2				
Matériels et Mobiliers, Agencements & Installations		10 465 772	8 697 524	1 768 248	1 380 182
		10 465 772	8 697 524	1 768 248	1 380 182
<u>PLACEMENTS</u>					
Terrains et Constructions	8,3	19 931 187	3 367 504	16 563 682	16 919 658
Placements dans les entreprises avec lien de participation	8,4	64 945 643	7 441 756	57 503 887	60 477 687
Autres placements Financiers	8,5				
Actions et autres titres à revenu variable	8.5.1	32 336 068	1 610 299	30 725 769	30 283 949
Obligations et autres titres à revenu fixe	8.5.2	425 085 452	740 502	424 344 951	412 124 450
Prêts au personnel	8.5.3	3 041 734	66 019	2 975 715	2 511 080
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	8.5.4	45 156 205		45 156 205	39 566 654
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	8.5.5	5 375 575		5 375 575	5 004 747
		595 871 864	13 226 080	582 645 784	566 888 225
<u>PART DES REASSURANCEURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>					
Provision pour primes non acquises	8,6	6 917 634		6 917 634	9 764 589
Provision pour Sinistres à Payer	8,6	31 882 434		31 882 434	25 618 196
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices	8,6	923 238		923 238	433 661
		39 723 306		39 723 306	35 816 445
<u>CREANCES</u>					
Créances nées d'opérations d'assurance directe:					
Primes acquises et non émises		14 208 631		14 208 631	11 035 710
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8.7.1	98 138 930	52 799 396	45 339 534	36 288 111
Créances nées d'opérations de réassurance	8.7.2	10 262 319	5 941 448	4 320 871	2 125 755

(*) Le CMF a invité la société à compléter ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 par les annexes 11,12,15 et 16 prévus par la NCT 26 du système comptable des entreprises.

Autres créances	8.7.3	8 236 119	204 946	8 031 173	10 460 520
		130 845 999	58 945 790	71 900 210	59 910 095
AUTRES ELEMENTS D' ACTIFS	-				
Avoirs en Banques, CCP et caisses	8,8	22 161 318		22 161 318	25 338 970
Frais d'acquisition reportés		2 693 286		2 693 286	2 201 699
Comptes de régularisation Actif	8,9	18 118 361		18 118 361	16 955 018
Ecart de conversion		427 650		427 650	315 394
		43 400 615		43 400 615	44 811 080
TOTAL DES ACTIFS		821 917 251	81 772 581	740 144 671	709 796 233

BILAN AU 31/12/2011

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social	-	23 076 930	23 076 930
(dont incorp. Réserves à titre de 3.500.000,000)	-		
Réserves et primes liées au capital		137 633 661	136 633 661
Autres capitaux propres		121 930	121 930
Résultats reportés		46 730 314	34 094 619
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		207 562 835	193 927 140
Résultat de l'exercice		16 082 007	17 789 542
Total capitaux propres avant affectation	8.10	223 644 842	211 716 682
PASSIFS			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8.11	3 010 144	2 792 516
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	8.12		
Provision pour primes non acquises		48 086 942	49 531 816
Provision Mathématiques Vie		15 219 484	10 198 708
Provision pour Sinistres à Payer Vie		4 052 111	4 528 867
Provision pour Sinistres à Payer non Vie		346 118 612	331 229 134
Provision Mathématiques des Rentes		19 185 840	20 152 656
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices Vie		214 007	189 780
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices non Vie		6 942 998	4 631 575
Provision pour Egalisation		5 172	5 172
Provision pour Egalisation décès		135 000	110 000
Provision pour risques en cours		1 221 037	2 527 118
		441 181 202	423 104 827
DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS		15 656 406	14 376 128
DES CESSIONNAIRES		-	-
AUTRES DETTES			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.15.1	15 273 333	15 019 581
Dettes nées d'opérations de réassurance	8.15.2	13 872 186	17 456 132
Autres dettes	8.15.3	17 793 502	15 178 261
		46 939 021	47 653 975
AUTRES PASSIFS			

Banques, CCP et caisses	8.16	5 970 967	6 726 801
Comptes de régularisation Passif	8.17	3 292 310	2 997 154
Ecart de conversion		449 780	428 149
		9 713 057	10 152 105
TOTAL DES PASSIFS		516 499 828	498 079 551
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		740 144 671	709 796 233

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

Exercice clos le 31/12/2011
(chiffres arrondis en dinars)

	NOTE	Opérations brutes 2011	Cessions et/ou rétrocessions 2011	Opérations nettes 2011	Opérations nettes 2010
Primes acquises		198 665 610	-23 465 135	175 200 475	171 082 612
Primes émises et acceptés	9.1	197 220 736	-20 618 180	176 602 556	174 879 256
Variation de la provision prime non acquises		1 444 874	-2 846 955	-1 402 081	-3 796 644
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	9.4	16 569 669		16 569 669	25 202 618
Autres Produits techniques		4 120 502		4 120 502	4 019 220
Charges de sinistres	9.2	-163 840 233	14 957 689	-148 882 544	-153 631 796
Montants payés		-148 950 756	8 693 451	-140 257 305	-138 895 754
Variation de la provision pour sinistres		-14 889 477	6 264 238	-8 625 239	-14 736 041
Variation des autres provisions techniques		2 272 898		2 272 898	316 395
Participations aux bénéfices et ristournes		-4 077 589	1 517 557	-2 560 032	-3 108 872
Frais d'exploitation	9.5	-25 967 924	4 433 826	-21 534 098	-20 812 241
Frais d'acquisition		-10 117 835		-10 117 835	-9 170 739
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		491 587		491 587	368 869
Frais d'administration		-16 341 676		-16 341 676	-16 317 157
Commissions reçues des réassureurs			4 433 826	4 433 826	4 306 786
Autres charges techniques		-11 803 598		-11 803 598	-13 465 426
Variation de la provision pour égalisation		-25 000		-25 000	
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		15 914 335	-2 556 063	13 358 272	9 602 511

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Exercice clos le 31/12/2011
(chiffres arrondis en dinars)

	NOTE	Opérations brutes 2011	Cessions et/ou rétrocessions 2011	Opérations nettes 2011	Opérations nettes 2010
Primes	9.1	8 514 258	-108 520	8 405 738	7 214 451
Primes émises		8 514 258	-108 520	8 405 738	7 214 451
Produits de placements	9.4	1 029 639		1 029 639	995 793
Revenus des placements		939 277		939 277	762 551
Reprises de corrections de valeur sur placements		43 942		43 942	33 010
Profits provenant de la réalisation des placements		46 420		46 420	200 233
Autres Produits techniques		2 339		2 339	1 140
Charges de sinistres	9.2	-2 027 306		-2 027 306	-2 110 959
Montants payés		-2 504 062		-2 504 062	-1 503 714
Variation de la provision pour sinistres		476 756		476 756	-607 245
Variation des autres provisions techniques		-5 020 775		-5 020 775	-3 327 292
Provision mathématique vie		-5 020 775		-5 020 775	-3 327 292
Participations aux bénéfices et ristournes		-24 227		-24 227	21 041
Frais d'exploitation	9.5	-2 950 789		-2 950 789	-2 575 477
Frais d'acquisition		-1 623 982		-1 623 982	-1 401 311
Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
Frais d'administration		-1 326 807		-1 326 807	-1 174 166
Commissions reçues des réassureurs					
- Autres charges techniques	-	-205 513	-	-205 513	-245 244
Charges de placements	9.4	-263 992		-263 992	-74 754
Charges de gestion des placements		-30 815		-30 815	-21 718
Correction de valeur sur placements		-191 588		-191 588	-35 769
Pertes provenant de la réalisation des placements		-41 589		-41 589	-17 267
RESULTAT TECHNIQUE VIE		-946 366	-108 520	-1 054 886	-101 301

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31/12/2011
(chiffres arrondis en dinars)

	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
Résultat technique non vie		13 358 272	9 602 511
Résultat technique vie		-1 054 886	-101 301
Produits de placements	9.4	33 250 656	40 193 555
Revenus des placements		30 332 553	30 779 111
Reprises de corrections de valeur sur placements		1 419 033	1 332 383
Profits provenant de la réalisation des placements		1 499 070	8 082 061
Charges de placements	9.4	-8 525 228	-3 017 341
Charges de gestion des placements		-995 109	-876 610
Correction de valeur sur placements		-6 187 063	-1 443 761
Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 343 056	-696 970
Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat technique non vie		-16 569 669	-25 202 618
Autres produits non techniques		4 009 056	2 388 518
Autres charges non techniques		-854 477	-320 383
Résultat provenant des activités ordinaires		23 613 724	23 542 941
Impôt sur le résultat	9.11	-7 531 717	-5 753 398
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		16 082 007	17 789 542
Résultat net de l'exercice		16 082 007	17 789 542
Effets des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		16 082 007	17 789 542

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2011

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	203 288 183	215 197 424
Sommes versées pour paiement des sinistres	-144 614 722	-137 746 331
Encaissements des primes reçues (acceptation)	978 431	2 592 461
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-357 339	-1 668 929
Commissions versés sur les acceptations	-262 345	-461 508
Décaissements des primes pour les cessions	-20 689 208	-30 487 145
Encaissements des sinistres pour les cessions	5 833 445	9 400 148
Commissions reçues sur les acceptations	3 668 515	4 818 675
Commissions versées aux intermédiaires	-13 313 825	-13 636 109
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-16 675 482	-13 474 507
Variation des dépôts auprès des cédantes	-489 010	-308 969
Variation des espèces reçus des cessionnaires	138 961	-253 372
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-59 802 528	-43 565 079
Encaissements liés à la cession de placements financiers	43 578 903	33 049 766
Taxes et impôts versés au trésor	-30 874 528	-30 969 183
Produits financiers reçus	29 442 868	30 022 632
Impôts sur les bénéfices		-10 073 391
Autres mouvements	4 752 073	4 406 378
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	4 602 392	16 842 961
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-849 526	-1 387 171
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	49 070	
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-257 748
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		46 330
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-2 097 645	-2 437 390
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation		2 635 225
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-2 898 101	-1 400 753
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-4 126 109	-3 991 109
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-4 126 109	-3 991 109
Variation de trésorerie	-2 421 817	11 451 099
Trésorerie au début de l'exercice	18 612 168	7 161 070
Trésorerie à la clôture de l'exercice	16 190 351	18 612 168

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2011

1- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR- est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 23.076.930D composé de 2.307.693 actions de 10D chacune.

La société a pour objet la réalisation et la gestion de contrats et de conventions d'assurances et de réassurances de toutes les branches.

La société distribue ses produits et services à travers son siège - square Avenue de Paris Tunis- et ses 183 agences, 17 courtiers, 11 succursales réparties sur tout le territoire Tunisien.

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2011 a connu les faits marquants suivants :

- Un résultat net de 16 ,082 MD contre 17,789 MD en 2010.
- Un total bilan de 740,145 MD contre 709,796 MD en 2010.
- Des fonds propres avant résultat de l'ordre de 207,563 MD contre 193,927 MD en 2010.
- Une baisse des primes émises de 3,31 % atteignant 205 ,735 M D contre 212 ,768 M D en 2010 suite au non renouvellement de certains contrats importants.
- Une progression des règlements de sinistres de 4 % soit 142,849 MD contre 137,397 MD en 2010 suite à la liquidation de divers dossiers et un maintien d'une cadence de règlement accélérée.
- Les produits nets des placements enregistrent une baisse en 2011 de 33 % (25,491 MD) par rapport à 2010 (38,097 MD) suite à la tendance baissière des cours boursiers au 31/12/2011 et la non réalisation des plus values sur cession d'actifs.

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3-1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 , ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles NC 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 relatives aux

opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

3-2 Base de mesure :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2011, se résument dans ce qui suit :

3-3 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

3-4 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette et des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Sont considérées comme titres à revenus variables les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées	: Cours moyen boursier du mois de décembre
Actions non cotées	: Valeur mathématique au 31/12/N-1
Parts d'OPCVM	: Valeur liquidative au 31/12/N

Les moins values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

3-5 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

* Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisés subrogées à l'entreprise d'assurance.

* Les créances nées d'opération de réassurance *enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.*

* Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

3-6 Les provisions sur créances :

La méthode adoptée pour le calcul de ces provisions se réfère à l'ancienneté des créances et aux écarts entre les soldes comptables et extracomptables.

* Provisions sur créances par ancienneté :	2008 et antérieurs	100%
	2009	50%
	2010	20%.

* Provisions sur écart : Les écarts positifs entre les soldes comptables et extracomptables sont provisionnés à 100%.

* les comptes courants des courtiers sont provisionnés à raison de 100% pour les années 2010 et antérieurs et 66 % pour l'année 2011.

* les comptes commissions dues anormalement débiteurs sont totalement provisionnés.

* Provisions sur créances contentieuses : 2010 et antérieurs 100%

*Provisions sur créances douteuses et sur les agences fermées : Ces créances sont provisionnées en totalité.

* Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté des créances :	2008 et antérieurs	100%
	2009	50%
	2010	20%

* Les soldes débiteurs des comptes cédantes et rétrocessionnaires non movimentés depuis plusieurs exercices sont totalement provisionnés.

3-7 Les primes acquises et non émises:

Elles sont afférentes à l'exercice 2011 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir des émissions des quatre premiers mois relatives aux exercices antérieurs.

3-8 Les primes à annuler :

Les primes à annuler au titre de l'exercice 2011 sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

3-9 Provisions Techniques:

Cette rubrique enregistre les provisions prévues par les normes comptables d'assurance et l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, l'arrêté du Ministre des Finances du 28/03/2005 et l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales ont fait l'objet d'un traitement spécial

Les provisions PNA afférentes aux primes transports ont été ajustées pour tenir compte de la part des réassureurs.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative la provision est calculée suivant les taux de cession par branche.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Pour les contrats collectifs une actualisation a été effectuée conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des finances du 27/02/2001.

Pour le calcul des IBNR de 2011 Automobile corporels, un abattement de 5% a été effectué au montant calculé par la méthode utilisée l'exercice précédent avec un coût moyen calculé sur la base des exercices 2008,2009 et 2010 clôturés à plus de 90%.

La provision pour sinistres à payer pour les différentes branches d'assurances est majorée des chargements pour frais de gestion.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices :

Les provisions pour participation aux bénéfices enregistre l'engagement de la société qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ce, pour chacune des catégories d'assurances.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

3-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

3-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes:

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont les suivantes:

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants: l'effectif - la masse salariale.

3-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((Provisions Techniques au 01/01/N + Provisions Techniques au 31/12/N) / 2).

3-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

3-14 L'état de flux de trésorerie :

1) Encaissements des primes reçues des assurés : Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des coassureurs.

2) Décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers : ces rubriques enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4- COMPARABILITE DES COMPTES :

- changement de présentation et de méthodes comptables :

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2011 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2010 sauf le coût moyen utilisé pour évaluer le montant des IBNR corporels .

5-CONTROLE INTERNE:

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité d'audit.

Le programme d'action de la direction Audit interne est établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes.

6-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- Comité de réflexion sur la stratégie commune : composé de membres du conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- Comité d'audit : composé de trois membres parmi les administrateurs et la structure d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- Comité de placement : composé de membres du conseil d'Administration et des responsables de la direction centrale financière et du patrimoine, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.

7-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

8-NOTES SUR LE BILAN (EN DINARS)**8-1 Actifs incorporels**

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2011	Amortissements au 31/12/2011	Valeur Nette au 31/12/2011	Valeur Nette au 31/12/2010
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	1 568 695	862 187	706 508	990 205
TOTAL	1 609 695	903 187	706 508	990 205

8-2 Actifs corporels d'Exploitation

Désignation	Valeurs brutes			Amortissements				VCNAU 31/12/2011	
	Au 01/01/2011	Acquisition	Cession	Au 31/12/2011	Au 01/01/2011	Dotation	Reprise		Au 31/12/2011
Materiels de transport	522 138	371 102	146 837	746 403	316 703	121 965	146 837	291 831	454 572
MMB	1 783 821	68 745	28 151	1 824 415	1 590 086	48 599	28 151	1 610 534	213 881
AAI	4 373 433	199 917	12 718	4 560 632	3 976 478	101 893	10 202	4 068 169	492 463
Materiels Informatique	3 176 323	178 531	20 532	3 334 322	2 592 266	155 256	20 532	2 726 990	607 332
TOTAL	9 855 715	818 295	208 238	10 465 772	8 475 533	427 713	205 722	8 697 524	1 768 248

8-3 Placements Immobiliers

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2011	Amortissements et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2011	Valeur Nette au 31/12/2010
Terrains	4 239 935		4 239 935	4 239 935
Constructions	15 572 952	3 367 369	12 205 583	12 561 559
Parts dans les sociétés à objet foncier	118 300	136	118 164	118 164
TOTAL	19 931 187	3 367 505	16 563 682	16 919 658

8-4 Placements dans les entreprises avec lien de participation

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Actions Cotées	58 982 384	57 078 863	1 903 521
Actions Non Cotées	5 963 259	5 963 259	0
Valeur brute	64 945 643	63 042 122	1 903 521
Provisions	7 441 756	2 564 435	4 877 321
Valeur nette	57 503 887	60 477 687	-2 973 800

8-5 Placements Financiers**8-5-1 Actions et autres titres à revenus variables :**

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Actions Cotées	13 236 754	13 149 780	86 974
Actions OPCVM	16 104 570	16 060 037	44 533
Actions Non Cotées	2 037 470	1 979 615	57 855
Actions étrangères	957 274	763 150	194 124
Valeur brute	32 336 068	31 952 582	383 486
Provisions	1 610 299	1 668 633	-58 334
Valeur nette	30 725 769	30 283 949	441 820

8-5-2 Obligations et autres titres a revenus fixes :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Emprunts obligataires	84 412 952	70 007 452	14 405 500
Emprunts indivis	240 000	240 000	0
Placements bons de trésor	203 285 000	239 470 000	-36 185 000
Placements BTA	137 147 500	103 147 500	34 000 000
Valeur brute	425 085 452	412 864 952	12 220 500
Provisions	740 502	740 502	0
Valeur nette	424 344 950	412 124 450	12 220 500

8-5-3 Prêts

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2011	Valeur Brute au 31/12/2010	Variation
Prêts au personnel	2 999 120	2 553 028	446 092
Prêts sur police vie	42 614	46 380	-3 766
Valeur brute	3 041 734	2 599 408	442 326
Provisions	66 019	88 328	-22 309
Valeur nette	2 975 715	2 511 080	464 635

8-5-4 Autres placements

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2011	Valeur Brute au 31/12/2010	Variation
Dépôt auprès de la TGT	4 314 837	2 558 310	1 756 527
Placements en devises	40 837 368	37 004 344	3 833 024
Autres dépôts	4 000	4 000	0
TOTAL	45 156 205	39 566 654	5 589 551

8-5-5 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2011	Valeur Brute au 31/12/2010	Variation
Dépôts en garantie des PPNA	1 017 039	1 306 488	-289 449
Dépôts en garantie des PSAP	4 358 536	3 698 259	660 277
TOTAL	5 375 575	5 004 747	370 828

8-6 Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2011 de 3.906.861 DT par rapport à 2010 :

Désignation	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2010	Variation
Provision pour primes non acquises	6 917 634	9 764 589	-2 846 955
Provision pour sinistres non vie	31 882 434	25 618 195	6 264 239
Prov. pour part. des ass. aux bénéficiaires	923 238	433 661	489 577
TOTAL	39 723 306	35 816 445	3 906 861

8-7 Créances

8-7-1 Créances nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	Montant brut au 31/12/2011	Provision	Montant net au 31/12/2011	Montant net au 31/12/2010
Primes à annuler	-864 572		-864 572	-983 308
créances sur les assurés	47 401 046	13 283 832	34 117 214	30 107 474
créances contentieuses	31 436 548	31 216 133	220 415	-19 018
Autres créances	5 776 391	3 665 376	2 111 015	792 029
Créances indemnifiées subrogées à l'entreprise d'assurances	14 389 517	4 634 055	9 755 462	6 390 934
TOTAL	98 138 930	52 799 396	45 339 534	36 288 111

8-7-2 Créances nées d'opérations de réassurance

Désignation	Montant brut au 31/12/2011	Provision	Montant net au 31/12/2011	Montant net au 31/12/2010
Rétrocessionnaires	410 509	379 443	31 066	34 340
Cédants	4 573 312	3 439 540	1 133 772	217 946
Cessionnaires	5 278 498	2 122 465	3 156 033	1 873 469
TOTAL	10 262 319	5 941 448	4 320 871	2 125 755

8-7-3 Autres créances

Désignation	Montant brut au 31/12/2011	Provision	Montant net au 31/12/2011	Montant net au 31/12/2010
Personnel	135 372	1 498	133 874	143 186
Etat, orga. sécurité sociale	5 627 331		5 627 331	8 163 455
autres débiteurs divers	2 473 416	203 448	2 269 968	2 153 879
TOTAL	8 236 119	204 946	8 031 173	10 460 520

8-8 Banques, CCP et Caisse :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Banques siège et comptes dépôt à vue	20 368 934	20 094 792	274 142
Banques succursales	220 459	326 755	-106 296
Banques en devises	622 158	1 601 189	-979 031
Caisse	7 983	8 298	-315
CCP	941 784	3 307 936	-2 366 152
TOTAL	22 161 318	25 338 970	-3 177 652

8-9 Comptes de régularisation actif

Désignation	2011	2010	Variation
Charges payées ou comptabilisées d'avance	387 835	404 208	-16 373
Commissions à recevoir	600 035	579 902	20 133
Intérêts à recevoir des placements	14 428 547	12 652 733	1 775 814
Intérêts à recevoir c/c bancaires	96 647	120 062	-23 415
Autres produits	1 295 386	1 911 278	-615 892
Evaluation technique de réassurances		54 000	-54 000
Amortiss. des différences sur les prix de remboursemer	1 309 911	1 232 835	77 076
TOTAL	18 118 361	16 955 018	1 163 343

8-10 Capitaux propres

Désignation	CAPITAUX PROPRES 2010 AVANT AFFECTATION	AFFECTATION BENEFICE 2010	Dividendes	RESULTAT 2011	CAPITAUX PROPRES 2011 AVANT AFFECTATION
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Réserves spéciales de Réévaluation	1 926 258				1 926 258
Autres réserves	7 702 898	1 000 000			8 702 898
Résultats reportés	34 094 619	12 635 695			46 730 314
Amortissements différés	-1 804 328				-1 804 328
Résultat de l'exercice 2010	17 789 542	-13 635 695	-4 153 847		0
Résultat de l'exercice 2011				16 082 007	16 082 007
TOTAL	211 716 682	0	-4 153 847	16 082 007	223 644 842

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportes après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

8-11 Provision pour risques et charges

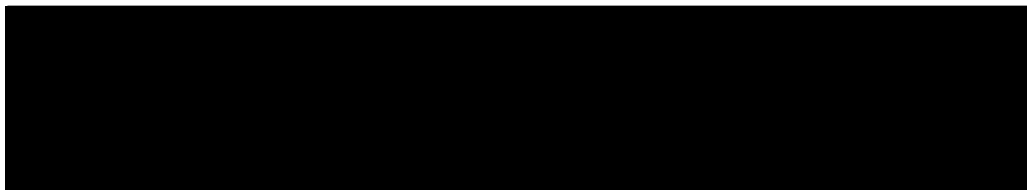
Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2011 à 3.010.144 dinars dont 2.272.840 dinars représentent des provisions pour indemnités de départ à la retraite , le reste représente des provisions pour litiges.

8-12 Provisions techniques brutes

Désignation	2011	2010	Variation 2011	Variation 2010
Prov.pour primes non acquises	48 086 942	49 531 816	-1 444 874	6 642 413
Prov.Mathématiques Vie	15 219 484	10 198 708	5 020 776	3 327 291
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	4 052 111	4 528 867	-476 756	607 245
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie	346 118 612	331 229 134	14 889 478	14 499 557
Prov.Mathématiques des Rentes	19 185 840	20 152 656	-966 816	-1 087 745
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	214 007	189 780	24 227	-21 040
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices non Vie	6 942 998	4 631 575	2 311 423	997 169
Prov pour Egalisation	5 172	5 172	0	0
Prov pour Egalisation décès	135 000	110 000	25 000	0
Prov pour risques en cours	1 221 037	2 527 118	-1 306 081	771 350
TOTAL	441 181 202	423 104 826	18 076 377	25 736 240

8-13 Provisions pour sinistres tardifs (IBNR) avec chargement

Branche	AUTO	TRANSPORT AVIATION	INCENDIE	A.R.D.S	VIE	TOTAL	
2010	53 320 967	525 000	84 000	525 000	1 575 000	645 930	56 675 897
2011	45 964 338	525 000	84 000	525 000	1 575 000	720 314	49 393 652

8-14 Provisions pour sinistres à payer non vie nettes de recours à encaisser

(*) Un abattement sur les recours à encaisser a été effectué par mesure de prudence.

8-15 Dettes**8-15-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

Désignation	2011	2010	Variation
Siège, agents d'assurances et succursales	2 446 881	2 371 943	74 938
Autres Crédeurs	12 826 452	12 647 638	178 814
TOTAL	15 273 333	15 019 581	253 752

8-15-2 Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	2011	2010	Variation
Récessionnaires	685 264	730 219	-44 955
Cédants	6 241 382	6 565 474	-324 092
Cessionnaires	6 945 540	10 160 439	-3 214 899
TOTAL	13 872 186	17 456 132	-3 583 946

8-15-3 Autres dettes

Désignation	2011	2010	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	3 589 778	3 955 341	-365 563
Personnel	3 017 458	594 446	2 423 012
Etat , Organisme de sécurité sociale	3 632 072	3 428 637	203 435
Autres Crédeurs divers	7 554 194	7 199 837	354 357
TOTAL	17 793 502	15 178 261	2 615 241

8-16 Banques, CCP et Caisse :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Banques siège		3 701 672	-3 701 672
Banques succursales	5 969 040	3 023 719	2 945 321
Banques en devises	1 927	1 410	517
TOTAL	5 970 967	6 726 801	-755 834

8-17 Comptes de régularisation Passif

Désignation	2011	2010	Variation
Charges à payer	1 736 769	2 611 807	-875 038
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	3 171	3 862	-691
Intérêts perçus ou comptabilisés d'avance	14 877	15 710	-833
Intérêts de retard des traites	125 851	127 439	-1 588
Evaluation technique de réassurances	250 850	0	250 850
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	1 160 792	238 336	922 456
TOTAL	3 292 310	2 997 154	295 156

9-NOTES SUR LES ETATS DE RESULTATS (EN DINARS)**9-1 Primes émises et acceptées**

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 185.008.294 DT en 2011 contre 182.093.707 DT en 2010, soit une variation nette de 2.914.587 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Opérations brutes 2011	Cessions 2011	Opérations nettes 2011	Opérations nettes 2010	Variation nette
Primes émises non vie	197 220 736	20 618 180	176 602 556	174 879 256	1 723 300
Primes émises vie	8 514 258	108 520	8 405 738	7 214 451	1 191 287
Total	205 734 994	20 726 700	185 008 294	182 093 707	2 914 587

9-2 Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 150.909.850 DT en 2011 contre 155.742.755 en 2010 enregistrant une baisse de 4.832.905 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Opérations brutes 2011	Cessions 2011	Opérations nettes 2011	Opérations nettes 2010	Variation nette
<u>Non vie</u>					
Montants payés	148 950 756	8 693 451	140 257 305	138 895 754	1 361 551
Variation de la PSAP	14 889 477	6 264 238	8 625 239	14 736 042	-6 110 803
Total non vie	163 840 233	14 957 689	148 882 544	153 631 796	-4 749 252
<u>Vie</u>					
Montants payés	2 504 062		2 504 062	1 503 714	1 000 348
Variation de la PSAP	-476 756		-476 756	607 245	-1 084 001
Total vie	2 027 306	0	2 027 306	2 110 959	-83 653
Total général	165 867 539	14 957 689	150 909 850	155 742 755	-4 832 905

9-3 Produits et charges des Placements

Désignation	2011	2010
<i>Produits de placements</i>		
Revenus des titres	5 071 394	5 390 922
Revenus des placements sur le marché monétaire	20 270 715	20 879 927
Revenus des emprunts	4 083 601	3 923 622
Revenus des placements en devises	516 901	446 869
Revenus des immeubles	363 831	343 145
autres produits	965 388	557 176
Profits sur réalisation	1 545 490	8 282 294
reprise des provisions et amortissements	1 462 975	1 365 393
TOTAL	34 280 295	41 189 348
<i>Charges de placements</i>		
Frais de gestion et frais financiers	1 025 923	898 328
pertes de réalisation	1 384 645	714 238
dotation aux provisions et amortissements	6 378 652	1 479 530
TOTAL	8 789 220	3 092 096
<i>Revenus nets</i>	25 491 075	38 097 252

9-4 Allocation des produits nets des placements

Désignation	2011	2010
Compte technique Vie	765 647	921 039
Compte technique Non-Vie	16 569 670	25 202 618
Compte non technique	8 155 758	11 973 595
TOTAL	25 491 075	38 097 252

9-5 Frais généraux par nature

Désignation	2011	2010
<i>charges de personnel</i>		
salaires et compléments de salaire	15 195 847	12 588 098
charges sociales	5 450 711	4 442 890
autres charges	853 718	690 135
Total charges de personnel	21 500 276	17 721 123
Impôts et taxes	4 699 262	4 631 413
Autres frais généraux	3 899 025	6 350 614
Total frais par nature	30 098 563	28 703 150

9-6 Charges de commissions

Désignation	2011	2010
commissions des agents d' assurances, courtiers et bancassurances	14 108 230	13 648 302

Ce montant englobe 523 MD de commissions sur les primes acquises et non émises.

9-7 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	2011	2010
Dotations aux amortissements	1 061 454	775 304
Dotations aux provisions des créances	6 145 103	5 664 371
Reprises des provisions des créances	-2 178 745	-1 302 029
TOTAL	5 027 812	5 137 646

9-8 Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	2011	2010
Total des charges affectées au compte technique Vie	3 327 391	2 955 104
Total des charges affectées au compte technique Non Vie	45 308 481	44 043 376
Frais de gestion des placements	598 732	490 618
TOTAL	49 234 604	47 489 098

9-10 Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations et de ristournes exercice en cours, s'élevant à la somme de 202 198 855 DT, se présente comme suit :

Zones	Montant
NORD	148 958 086
CENTRE	40 768 900
SUD	12 471 869
TOTAL	202 198 855

9-11 Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	23 613 724
Réintégrations	14 011 908
Déductions	- 16 106 441
Résultat fiscal	21 519 191
Impôt sur les sociétés (35%)	-7 531 717
Résultat Net de l'exercice	16 082 007

10-ANNEXES (EN DINARS)**ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

DESIGNATIONS	Valeur Brute	Valeur nette	Juste Valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	19 931 187	16 563 682	22 397 318
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	76 442 427	67 434 822	120 554 026
Parts d'OPCVM	20 839 283	20 794 834	22 919 913
Obligations et autres titres à revenu fixe	425 085 452	424 344 950	424 344 950
prêts au personnel	3 041 734	2 975 715	2 975 715
Placements en devises	40 837 368	40 837 368	40 837 368
Autres dépôts	9 694 412	9 694 412	9 694 412
TOTAL	595 871 863	582 645 784	643 723 702

TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS BRANCHE VIE

	EXERCICE				
	2007	2008	2009	2010	2011
Participation aux résultats					
Participation attribuée et payée	20 408	61 401	13 605		
Prov. Participation bénéfiques au 31/12	164 492	249 961	210 820	189 780	214 007
Prov. Participation bénéfiques au 01/01	218 194	164 492	249 961	210 820	189 780
Provisions mathématiques moyennes vie	5 330 528	6 105 229	6 695 248	8 535 063	12 709 096

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE (NON VIE) AU 31/12/2011

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	GRELE M.B	TRANSPORT	VOL	AVIATION	A.R.D.S	AUTOS	T. AFF .DIR.	ACCEPT°	Total
PRIMES ACQUISES	54 742 411		7 911 513	112 060	9 695 640	517 606	8 129 624	9 171 532	106 668 549	196 948 935	1 716 677	198 665 612
Primes émises	54 742 411		7 791 742	107 599	9 507 607	557 395	6 087 492	8 355 687	108 643 576	195 793 509	1 427 228	197 220 737
Variation des Primes non acquises			119 771	4 461	188 033	-39 789	2 042 132	815 845	-1 975 027	1 155 426	289 449	1 444 875
CHARGES DE PRESTATION	-48 595 227	-716 483	-7 336 845	-223 004	-258 398	221 075	-700 129	-7 658 499	-94 891 632	-160 159 142	-1 433 195	-161 592 337
Prestations et Frais payés	-49 071 621	-1 699 950	-6 045 846	-123 773	-1 800 494	-101 635	-53 410	-4 527 003	-84 705 637	-148 129 369	-821 388	-148 950 757
Charges des provisions pour prestations diverses	476 394	983 467	-1 290 999	-99 231	1 542 096	322 710	-646 719	-3 131 496	-10 185 995	-12 029 773	-611 807	-12 641 580
Solde de souscription	6 147 184	-716 483	574 668	-110 944	9 437 242	738 681	7 429 495	1 513 033	11 776 917	36 789 793	283 482	37 073 275
Frais d'acquisition	-1 856 529	-55 171	-614 667	-35 016	-471 839	-48 810	-55 914	-789 932	-5 672 693	-9 600 571	-25 677	-9 626 248
Autres charges de gestion nettes	-2 882 675	-200 466	-1 354 654	-102 528	-1 336 455	-130 864	-264 799	-2 421 570	-14 832 925	-23 526 936	-497 836	-24 024 772
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-4 739 204	-255 637	-1 969 321	-137 544	-1 808 294	-179 674	-320 713	-3 211 502	-20 505 618	-33 127 507	-523 513	-33 651 020
Produits nets de placements	866 795	889 847	603 704	4 849	411 558	77 420	289 996	1 116 323	12 101 005	16 361 497	208 173	16 569 670
Participation aux résultats	-628 334		-346 683		-1 914 108	-771		-1 006 447	-167 301	-4 063 644	-13 945	-4 077 589
Solde Financier	238 461	889 847	257 021	4 849	-1 502 550	76 649	289 996	109 876	11 933 704	12 297 853	194 228	12 492 081
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans												
les primes acquises	-228 867		-4 623 374	-77 006	-6 389 061	-424 112	-7 718 207	-3 643 879	-230 515	-23 335 021	-130 111	-23 465 132
les prestations payés	701 854	34 704	5 218 302	42 236	1 661 527	71 365	52 693	710 192	147 236	8 640 109	53 341	8 693 450
les charges de provi. pour prestations		-11 850	3 818 831	4 470	-201 785	-294 980	584 647	2 472 548	1 210	6 373 091	-108 853	6 264 238
la participation aux résultats			-42 340		1 028 409			531 486		1 517 555		1 517 555
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires			1 105 288	16 595	2 217 453	165 844	188 478	725 728		4 419 386	14 441	4 433 827
Solde de réassurance / rétrocession	472 987	22 854	5 476 707	-13 705	-1 683 457	-481 883	-6 892 389	796 075	-82 069	-2 384 880	-171 182	-2 556 062
Résultat technique	2 119 428	-59 419	4 339 075	-257 344	4 442 940	153 773	506 389	-792 518	3 122 934	13 575 258	-216 985	13 358 272
Informations complémentaires												
Provisions pour Primes non Acquises clôture			1 168 256	18 146	770 324	103 743	4 430 524	3 849 015	36 729 895	47 069 903	1 017 039	48 086 942
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture			1 288 027	22 607	958 356	63 954	6 472 655	4 664 861	34 754 868	48 225 328	1 306 488	49 531 816
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	19 998 907	2 606 178	13 700 922	134 293	6 088 579	1 676 772	2 133 917	24 239 638	271 182 151	341 761 357	4 357 255	346 118 612
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	20 500 301	2 622 830	9 885 947	48 287	7 630 675	1 999 482	1 487 198	21 108 142	262 200 825	327 483 687	3 745 448	331 229 135
Autres Provisions techniques clôture	1 507 994	19 185 840	991 201	21 539	3 370 044	16 802		1 191 956	1 204 670	27 490 046		27 490 046
Autres Provisions techniques Réouverture	1 405 759	20 152 656	3 201 843	8 315	1 794 656	16 802		846 491		27 426 522		27 426 522

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER NON VIE

	<i>Exercice de survenance</i>				
ANNEE D'INVENTAIRE 2009	2007	2008	2009	2009	2010
Réglements cumulés	93 451 072	75 189 643	100 756 053		
Provisions pour sinistres	40 564 573	70 715 064	107 102 989		
Total charges des sinistres	134 015 645	145 904 707	207 859 042		
Primes acquises	210 372 570	199 428 285	200 545 910		
% Sinistres /primes acquises	64%	73%	104%		

	<i>Exercice de survenance</i>				
ANNEE D'INVENTAIRE 2010	2007	2008	2009	2010	2011
Réglements cumulés	106 079 515	97 998 420	131 629 909	49 173 915	
Provisions pour sinistres	27 818 950	46 493 990	57 790 772	118 447 303	
Total charges des sinistres	133 898 465	144 492 410	189 420 681	167 621 218	
Primes acquises	210 372 570	199 428 285	200 545 910	197 812 613	
% Sinistres /primes acquises	64%	72%	94%	85%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2011	<i>Exercice de survenance</i>				
	2007	2008	2009	2010	2011
Réglements cumulés	112 874 216	109 977 267	155 844 242	79 838 668	57 268 473
Provisions pour sinistres	19 777 534	34 778 285	33 763 573	63 436 718	121 694 277
Total charges des sinistres	132 651 750	144 755 552	189 607 815	143 275 386	178 962 750
Primes acquises	210 372 570	199 428 285	200 545 910	197 812 613	196 948 934
% Sinistres /primes acquises	63%	73%	95%	72%	91%

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2011

Messieurs les actionnaires,

1- En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance « STAR »** arrêtés au **31 décembre 2011**.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 740 144 671 dinars et un résultat bénéficiaire de 16 082 007 dinars, ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nos rapports sur le contrôle interne font partie intégrante du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

4- A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

5- Sans remettre en cause l'opinion sans réserves ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

5.1- La société a réajusté en 2011 la méthode d'estimation de la provision pour sinistres à payer au titre sinistres corporels survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR), en se basant sur les statistiques réelles de la société, au même titre qu'en 2010.

En effet, des pourcentages d'ouverture des dossiers sur les cinq derniers exercices clôturés ont été déterminés et ont été appliqués à l'exercice 2011. Cette méthode a été préconisée suite à l'objectif fixé par l'entreprise qui consiste à ouvrir et régler rapidement les dossiers.

Ce changement nécessite, à notre avis, une confirmation de la projection faite des données statistiques au cours des exercices futurs.

Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°3-9(c) - Provisions pour sinistres à payer, la compagnie a procédé en 2011 à un changement de la méthode d'estimation du coût moyen des sinistres corporels conformément à la circulaire 258 du ministre des finances du 02 Octobre 2010.

5.2- Contrairement à l'exercice 2010, pour lequel la provision mathématique relative aux contrats collectifs vie a été calculée sur la base forfaitaire de 70% du chiffre d'affaire réalisé, la compagnie a procédé au calcul de cette provision conformément à la nouvelle table de mortalité tunisienne telle que fixée par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009.

De ce fait, la compagnie a constaté un montant cumulé de provisions de 7 270 mDT au 31 décembre 2011 contre 3 773 mDT au 31 décembre 2010, représentant 50% du montant de cette provision devant être totalement constatée au terme de l'exercice 2013.

5.3- Les soldes des comptes d'arriérés et les comptes rattachés relatifs à certains courtiers présentant des soldes débiteurs pour un montant de 2 944 522 DT ont été provisionnés pour un montant de 2 194 842 DT, soit à hauteur de 75% de leur montant contre 50% au 31 décembre 2010.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

6- Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la STAR arrêtés au 31 décembre 2011.

7- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la Direction Générale dans un rapport distinct sous forme de lettre de direction.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

8- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 10 Avril 2012

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Raouf MENJOUR

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2011

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR**, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration du 10 mai 2011 et après accord de Monsieur le ministre des Finances a nommé, un haut responsable de Groupama comme Directeur Général Adjoint qui est rémunéré en partie par la STAR.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Dans le cadre du partenariat stratégique, GROUPAMA, qui est administrateur de la STAR, a mis à la disposition de cette dernière, à titre gratuit, des experts chargés de réaliser certaines études.
2. La STAR a conclu avec la STB, administrateur à la STAR, une convention d'actionnariat qui porte sur les opérations suivantes :
 - Le service financier des titres émis et à émettre par la STAR (actions, obligations, certificats d'investissement, actions à dividendes prioritaires,...) ;
 - L'accomplissement de formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR.

En rémunération de ces services, la STB percevra un montant forfaitaire annuel de 11.000 dinars HT à prélever à terme échu sur le compte de la STAR ouvert chez la STB.

3. La STAR a conclu avec la STB, administrateur à la STAR, une convention de Bancassurance qui porte sur la conclusion de contrats d'assurance en nom et pour le compte de la STAR, et ce pour les branches d'assurances dont la liste est fixée par l'arrêté du Ministre des finances du 08 Août 2002.

C. Rémunération des dirigeants

C1. Les obligations et engagements de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée dans le PV du Conseil d'Administration du 13/01/2009. Cette rémunération englobe un salaire brut annuel de 135.823DT (soit 48.800 DT pour l'ancien PDG et 87.023 DT pour le nouveau PDG), les charges patronales qui s'élèvent à 14.291 DT (soit 4.210 DT pour l'ancien PDG et 10.081 pour le nouveau PDG) ainsi que les avantages suivants :
 - La prise en charge des frais de Téléphone pour un montant de 731 DT;
 - Une voiture de fonction et une voiture à usage familial ;
 - 500 litres de carburant par mois.

Le Directeur Général Adjoint a bénéficié d'un salaire brut annuel de 117.392 DT, outre les charges patronales qui s'élèvent à 35.561 DT. Le Directeur Général Adjoint a également bénéficié de :

- la prise en charge de frais de téléphone pour un montant de 868 DT.
- Une voiture de fonction
- 450 litres de carburant par mois.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2011 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel net de 7.200 Dinars par administrateur et par membre du comité permanent d'audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 77.400 DT et 21.600 DT.

- C2.** Les obligations et engagements de la **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, se présentent comme suit :

	PDG		DGA		Autres Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	150 845		153 821	-	99 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	150 845		153 821	-	99 000	-

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

Fait à Tunis, le 10 Avril 2012

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Raouf MENJOUR

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« SNMVT-MONOPRIX »**

Siège social : 1 Rue Larbi Zarrowk 2014 Megrine

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2011. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes, M FRADI Mourad (ECC) et Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	31/12/2011	31/12/2010	<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				<u>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</u>			
Actifs immobilisés				Capital social	15	27 735 240	18 490 160
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Actions propres		(3 367 560)	
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	32 687 988	30 447 011
Immobilisations incorporelles	6	20 041 449	20 032 687	Résultat consolidé de l'exercice	17	3 292 915	11 480 521
Amortissements		(14 412 787)	(12 572 707)			60 348 583	60 417 692
Immobilisations corporelles	7	216 050 829	207 487 814	<u>INTERETS MINORITAIRES</u>			
Amortissements		(70 511 892)	(64 918 366)	Parts des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		2 699 490	2 690 796
Immobilisations financières	8	15 796 996	15 854 070	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		229 901	90 431
Provisions		(747 068)	(747 068)	<u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u>		2 929 391	2 781 227
Total des actifs immobilisés		166 217 527	165 136 430	<u>PASSIFS</u>			
Autres actifs non courants	9	5 830 312	8 266 160	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		172 047 839	173 402 590	Provisions pour charges		111 823	147 823
<u>ACTIFS COURANTS</u>				Emprunts obligataires et bancaires	18	62 071 413	59 028 403
Stocks	10	38 729 897	45 549 203	<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		62 183 236	59 176 226
Provisions		(2 325 558)	(3 685 299)	<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Clients et comptes rattachés	11	4 641 984	3 358 435	Fournisseurs et comptes rattachés	19	79 382 857	70 574 831
Provisions		(1 426 637)	(909 883)	Autres passifs courants	20	21 006 275	17 060 686
Autres actifs courants	12	28 345 606	21 006 572	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	24 785 264	36 135 119
Provisions		(388 367)	(330 795)	<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		125 174 396	123 770 636
Autres actifs financiers	13	2 079 086	201 984	<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		187 357 632	182 946 862
Liquidités et équivalents de liquidités	14	8 931 756	7 552 974	<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&DES PASSIFS</u>		250 635 606	246 145 781
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		78 587 767	72 743 191				
TOTAL DES ACTIFS		250 635 606	246 145 781				

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2011	<i>au 31 décembre</i> 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	383 179 144	421 513 964
Autres revenus d'exploitation		10 543 353	11 311 218
		393 722 497	432 825 182
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats consommés	23	(300 314 633)	(337 755 812)
Achats d'approvisionnement consommés		(9 999 183)	(10 718 641)
Charges de personnel		(31 056 518)	(26 477 256)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(15 625 857)	(18 023 858)
Autres charges d'exploitation	25	(24 198 428)	(21 485 017)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(381 194 619)	(414 460 584)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 527 878	18 364 598
Charges financières	26	(4 524 054)	(4 024 032)
Produits financiers	27	253 137	129 707
Autres gains ordinaires	28	3 396 470	1 606 306
Autres pertes ordinaires		(189 097)	(678 491)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		11 464 334	15 398 088
Impôts sur les bénéfices		(2 131 563)	(3 827 136)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		9 332 771	11 570 952
Pertes et gains extraordinaires	29	(5 809 955)	
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		3 522 816	11 570 952
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 522 816	11 570 952
Intérêts minoritaires		229 901	90 431
Résultat net (part du groupe)		3 292 915	11 480 521
Résultat par action		0,237	1,242

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE****(présenté selon la méthode de référence)**

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i> 2011	<i>au 31 décembre</i> 2010
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	419 879 297	455 158 576
Encaissements reçus des autres débiteurs	3 019 802	2 139 261
Encaissements provenant des assurances sur stock	2 495 441	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(389 386 402)	(426 251 824)
Intérêts payés	(4 374 720)	(3 890 778)
Intérêts reçus	149 920	48 051
Impôts sur les bénéfices payés	1 299 015	(857 237)
Autres flux liés à l'exploitation	(108 268)	107 609
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	32 974 085	26 453 658
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24 589 634)	(25 385 588)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(2 000 000)
Décaissements provenant des autres actifs non courants	182 532	(553 764)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	117 000	234 000
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	5 150 258	798 977
Intérêts et dividendes	2 530	214 563
Autres encaissements liés aux act; d'investissement	1 760	1 760
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(19 135 554)	(26 690 052)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions		(11 121 585)
Encaissements provenant des augmentations du capital		
Encaissements provenant des assurances	1 092 559	
Encaissements provenant des emprunts à MT	21 292 000	20 000 000
Encaissements provenant des emprunts à CT		
Remboursement d'emprunts à MT	(18 885 334)	(9 510 055)
Remboursement d'emprunts à CT	(3 367 560)	
Encaissements provenant des avances clients		
Remboursement d'emprunts		
Autres flux liés au financement		
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	131 665	-631 640
VARIATION DE TRESORERIE	13 970 196	-868 034
Trésorerie au début de l'exercice	(9 702 303)	(8 834 269)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 267 893	(9 702 303)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT – MONOPRIX », est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

Au 31 Décembre 2011, la « SNMVT – MONOPRIX » exploite 71 points de vente dont 11 sont encore fermés depuis janvier 2011, et un dépôt à Mégrine et un second à Djebel Jeloud.

La SNMVT MONOPRIX détient directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La « SNMVT – MONOPRIX » détient en outre une participation directe de 64,01% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La « SNMVT – MONOPRIX » détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la « SNMVT – MONOPRIX » dans la société Hammamet Leisure Company – « HLC » est de 64,05%. L'activité de cette filiale est principalement le développement de l'hôtellerie, de tourisme et des installations thermales.

La participation de la « SNMVT – MONOPRIX » dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la « SNMVT – MONOPRIX ».

La « SNMVT – MONOPRIX » a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

2/ METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES ET PERIMETRES DE CONSOLIDATION

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale.

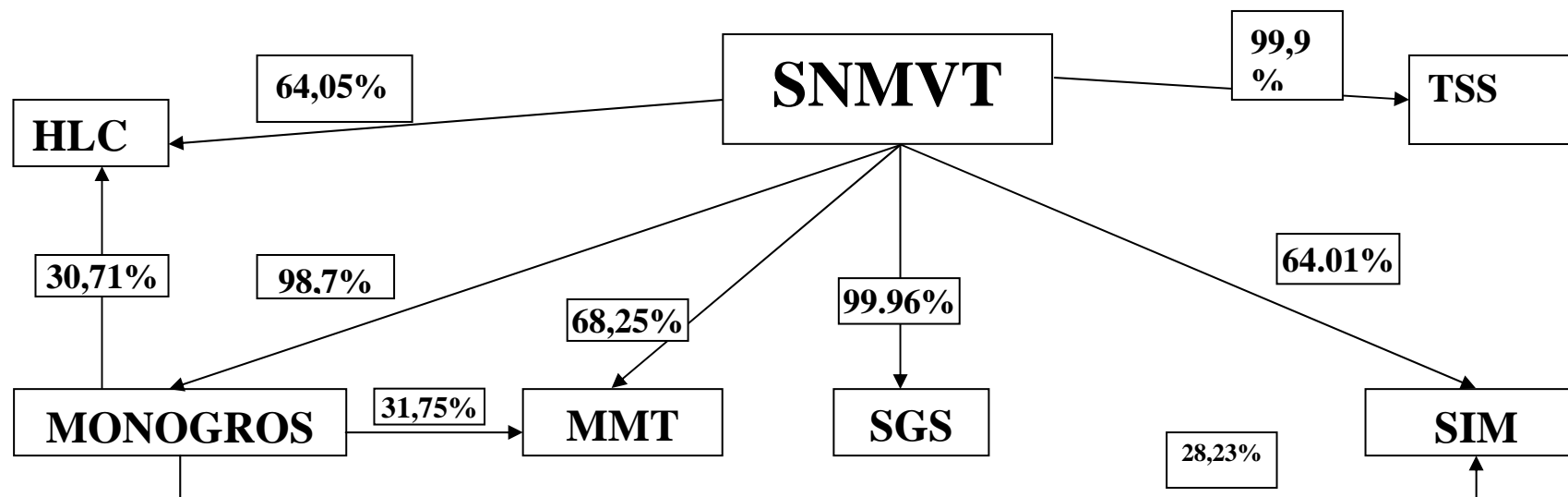
Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre partie

de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

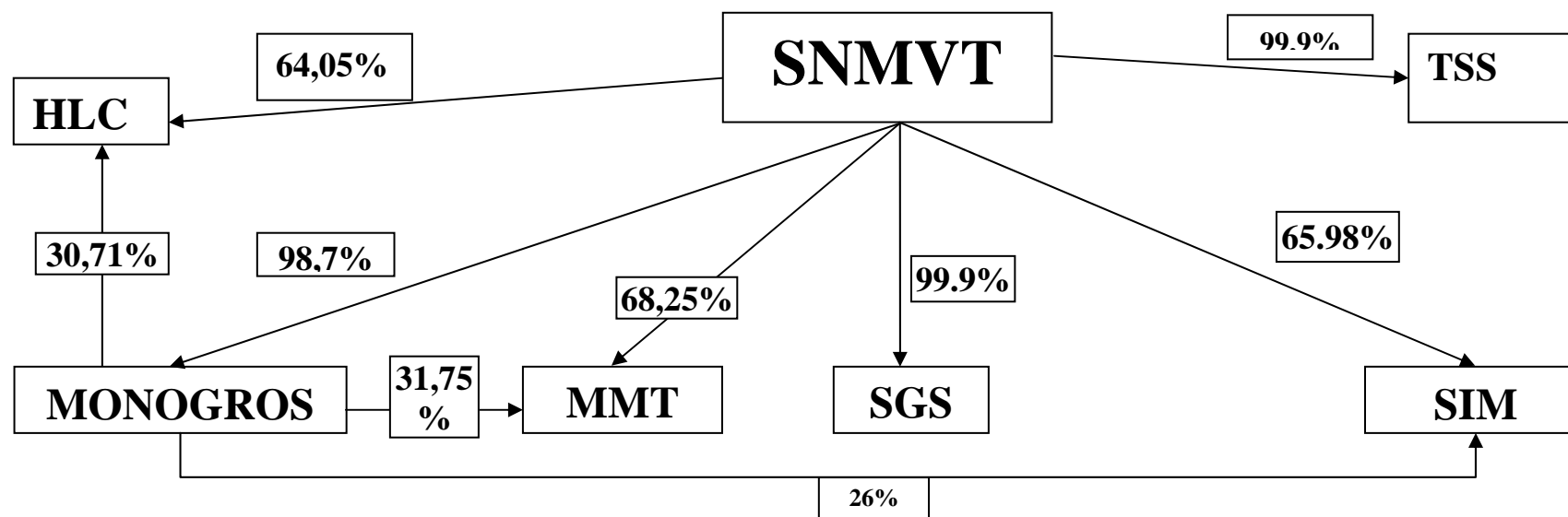
Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2011



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	94,76%	Filiale	Intégration globale	94,38%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,73%
SIM	Promotion immobilière	92,24%	Filiale	Intégration globale	91,88%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2010



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	94,76%	Filiale	Intégration globale	94,38%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,88%	Filiale	Intégration globale	99,88%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,73%
SIM	Promotion immobilière	90,05%	Filiale	Intégration globale	91,65%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%

4. Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital de la société SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition nets	0,000	0,000

6. Immobilisations incorporelles

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Logiciels informatiques	740 802	587 190
Fonds de commerce SNMVT	3 510 119	3 510 119
Fonds de commerce SGS	324 213	324 213
Fonds de commerce SIM	1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS	12 000	12 000
Fonds de commerce et goodwill de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1 12 838 300	12 838 300
Avances sur immobilisations incorporelles	1 271 219	1 416 069
	20 041 449	20 032 687
A déduire amortissement des logiciels	(464 627)	(325 990)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT	(1 923 670)	(1 641 736)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS	(324 213)	(324 213)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM	(884 506)	(750 027)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS	(10 202)	(9 002)
A déduire amortissement des fonds de commerce et Goodwill comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur	(10 805 569)	(9 521 739)
	(14 412 787)	(12 572 707)
	5 628 662	7 459 980

6.1 Fonds de commerce et Goodwill de la SGS

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2003 suite à l'acquisition par la « SNMVT – MONOPRIX » de 99,88% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale

de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la « SNMVT – MONOPRIX ».

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ses états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation :

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition

POSTES COMPTABLES	Valeurs réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Éléments déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la SGS au jour de la prise de participation				2 261 715
Terrain	1 248 715	456 654	792 061	
Construction	6 865 760	2 515 610	4 350 150	
Agencement et aménagement des constructions	1 652 525	606 756	1 045 769	
Fonds de commerce	18 170 000		18 170 000	
	27 937 000	3 579 020	24 357 980	24 357 980
Provision sur les stocks	-7 630 776		-7 630 776	
Provision sur les actifs	-202 210		-202 210	
Provision pour des charges d'exploitation	-2 310 652		-2 310 652	
Provision pour complément d'amortissement	-282 352		-282 352	
	-10 425 990		-10 425 990	-10 425 990
Juste valeur des actifs et passifs acquis				16 193 705
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,88%)				16 174 273
A déduire le coût d'acquisition des titres de la SGS par la SNMVT				-10 842 573
Ecart d'acquisition				5 331 700
Fonds de commerce diminué de l'écart d'acquisition	18 170 000		18 170 000	<u>12 838 300</u>

6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TTS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la « SNMVT – MONOPRIX » de 99,99% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, ainsi que les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2011.

7.1 Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 1/1/2011	Rééval au juste valeur / SGS & TSS	Rééval au juste valeur TSS	Acquis itions 2011	Régularisation 2011	Cession 2011	Valeur brute au 31/12/2011	Amortissem. Cumulé 1/1/2011	Amort de (+)values SGS de 2003 à 2010	Dotations 2011	Amort 2011 de (+)values / juste valeur SGS	Régularisation 2011	Cession 2011	Amortissem. Cumulé 2011	Valeur nette au 31/12/2011
Immobilisations Corporelles															
Terrain	39 079 577	792 061	4 332 494	32 918	3 700 000	-1 237 393	46 699 657	-	-	-	-	-	-	-	46 699 657
Construction	40 293 434	4 350 150	-	287 094	-	-437 094	44 493 584	14 053 097	1 613 181	1 611 247	217 508	-	-	17 495 033	26 998 551
Ag. aménag. Const.	8 978 486	1 045 769	-	2 022	4 328	-751 375	9 279 230	3 789 334	775 612	470 472	104 577	-	-156 271	4 983 724	4 295 506
Matériel et Outillage	54 538 076	-	-	3 193 562	1 904 165	-7 583 319	52 052 484	25 982 526	-	4 917 239	-	-	-4 592 745	26 307 020	25 745 464
Petit Matériel et Outillage	62 291	-	-	13 770	7 057	-14 869	68 249	44 020	-	16 586	-	-	-6 311	54 295	13 954
Mat Transp person.	1 647 841	-	-	126 631	-	-31 372	1 743 100	881 116	-	305 642	-	-	-31 372	1 155 386	587 714
Mat Transp biens	5 364 001	-	-	994 361	-	-222 566	6 135 796	3 334 656	-	746 336	-	-	-217 881	3 863 111	2 272 685
Équipement bureau	2 236 244	-	-	127 875	18 702	-118 534	2 264 287	850 818	-	211 688	-	-	-83 664	978 842	1 285 445
Mat informatique	8 435 539	-	-	1 091 926	147 142	-1 472 042	8 202 565	6 410 630	-	1 175 425	-	-	-1 109 128	6 476 927	1 725 638
Agenc. amén. divers	24 155 995	-	-	3 136 094	792 115	-1 897 932	26 186 272	7 183 376	-	2 702 352	-	-	-688 174	9 197 554	16 988 718
Immob en cours	8 415 307	-	-	7 360 618	-2 903 604	-28 351	12 843 970	-	-	-	-	-	-	-	12 843 970
Avance Immob en cours	3 760 549	-	-	7 442 367	-5 121 281	-	6 081 635	-	-	-	-	-	-	-	6 081 635
	196 967 340	6 187 980	4 332 494	23 809 238	-1 451 376	-13 794 847	216 050 829	62 529 573	2 388 793	12 156 987	322 085	0	-6 885 546	70 511 892	145 538 937
Immobilisations Incorporelles															
Logiciels informa.	587 190	-	-	81 764	71 848	-	740 802	325 991	-	138 637	-	-	-	464 627	276 175
Fonds de cce	5 191 128	12 838 300	-	-	-	-	18 029 428	2 724 977	9 521 739	417 613	1 283 830	-	-	13 948 160	4 081 268
Immob incorp en cours	1 416 069	-	-	152 368	-297 218	-	1 271 219	-	-	-	-	-	-	-	1 271 219
	7 194 387	12 838 300	-	234 132	-225 370	-	20 041 449	3 050 968	9 521 739	556 250	1 283 830	0	0	14 412 787	5 628 662

7.2 TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2011

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	HLC	TSS	Ecart de réévaluation TSS	Valeur brute totale
Immobilisations Corporelles										
Terrain	4 295 785	415 054	792 061	-	17 271 048	-	15 063 805	4 529 410	4 332 494	46 699 657
Construction	7 804 034	11 735 443	4 350 150	26 000	13 784 126	-	-	6 793 832	-	44 493 585
Agencements, aménag. des constructio	2 122 446	643 978	1 045 769	500 506	3 646 668	15 200	-	1 304 667	-	9 279 234
Matériel et Outillage	40 616 179	763 326	-	4 513 923	4 282 503	293 074	-	1 583 477	-	52 052 482
Petit matériel et outillage	25 494	-	-	11 206	24 846	6 702	-	-	-	68 248
Matériel de Transport de personnes	34 799	250 000	-	1 165 590	292 711	-	-	-	-	1 743 100
Matériel de Transport de biens	-	-	-	5 856 202	-	-	-	279 594	-	6 135 796
Equipement de bureau	301 809	1 188 525	-	537 075	196 683	2 506	-	37 688	-	2 264 286
Matériel informatique	2 604 132	6 112	-	5 124 914	247 101	-	-	220 306	-	8 202 565
Agencement, aménag. divers	12 140 563	2 147 052	-	5 216 813	6 485 607	196 236	-	-	-	26 186 271
Immobilisations en cours	3 290 461	68 971	-	265 383	8 668 160	-	515 242	35 754	-	12 843 971
Avances immobilisations en cours	3 400 485	-	-	380 265	2 300 884	-	-	-	-	6 081 634
	76 636 187	17 218 461	6 187 980	23 597 877	57 200 337	513 718	15 579 047	14 784 728	4 332 494	216 050 829

TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2010

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	HLC	TSS		Valeur brute totale
Immobilisations Corporelles										
Construction	6 192 598	3 890 620	1 830 688	26 000	3 280 583	-	-	2 274 544	-	17 495 033
Agencements, aménag. des constructio	1 662 002	637 549	880 189	154 465	638 828	4 628	-	1 006 061	-	4 983 722
Matériel et Outillage	20 053 313	704 618	-	2 676 278	1 436 838	89 673	-	1 346 301	-	26 307 021
Petit matériel et outillage	23 727	-	-	4 201	23 335	3 031	-	-	-	54 294
Matériel de Transport de personnes	14 189	151 250	-	727 230	262 717	-	-	-	-	1 155 386
Matériel de Transport de biens	-	-	-	3 587 954	-	-	-	275 158	-	3 863 112
Equipement de bureau	144 529	270 199	-	457 971	67 630	1 357	-	37 156	-	978 842
Matériel informatique	2 473 033	6 112	-	3 543 211	236 319	-	-	218 253	-	6 476 928
Agencement, aménag. divers	5 101 339	534 213	-	1 930 574	1 574 130	57 298	-	-	-	9 197 554
	35 664 730	6 194 561	2 710 877	13 107 884	7 520 380	155 987	-	5 157 473	-	70 511 892

7.3 Contentieux au niveau de la filiale TSS :

Le terrain objet du titre de propriété N°44517 situé à Ennaser 2 comptabilisé dans les comptes de la TSS pour une valeur de 1 635 KDT, a fait l'objet d'une décision de saisie N°28457, en date du 24 mai 2010, par le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire pour non respect des obligations contractuelles liées à la date de démarrage des travaux.

La société TSS a déposé en date du 16 avril 2011 une ordonnance pour annulation devant le tribunal administratif.

8. Immobilisations Financières

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Titres de participation	14 815 966	14 815 965
Prêts à plus d'un an	836 450	848 025
Dépôts et cautionnements	144 580	190 080
	15 796 996	15 854 070
A déduire les provisions sur les titres de participations	(171 345)	(171 345)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
A déduire les provisions sur les dépôts et cautionnements TSS	(747 068)	(747 068)
	15 049 928	15 107 002

9. Autres actifs non courants

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Frais préliminaires HLC	4 646 602	7 641 419
Frais préliminaires MMT	-	8 580
Frais préliminaires SIM	46 232	8 925
Frais préliminaires SNMVT	1 137 478	607 236
	5 830 312	8 266 160

10. Stocks

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Stocks de marchandises	38 123 219	45 096 564
Travaux en cours	44 260	220 606
Stocks des consommables	562 418	232 033
	38 729 897	45 549 203
Provisions sur les marchandises	(2 325 558)	(3 685 299)
	36 404 339	41 863 904

<u>11. Clients et comptes rattachés</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Clients et comptes rattachés	4 421 432	2 768 639
Clients douteux	220 552	589 796
	4 641 984	3 358 435
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(1 426 637)	(909 883)
	3 215 347	2 448 552
<u>12. Autres actifs courants</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fournisseurs, emballage à rendre	469 331	455 120
Personnel	635 062	222 740
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	7 749 396	8 924 532
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	4 077 609	3 583 963
Etat, impôts différés	564 272	678 647
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	1 537 840	1 679 627
Etat et collectivités publiques, TFP à reporter	14 869	155 422
Débiteurs divers	3 592 059	806 613
Charges constatées d'avance	1 279 422	4 167 157
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	7 799 102	79 473
Compte d'attente	626 644	253 278
	28 345 606	21 006 572
Provisions sur les autres actifs	(388 367)	(330 795)
	27 957 239	20 675 777
<u>13. Autres actifs financiers</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Titre de placement	1 891 779	44 970
Prêts et autres actifs financiers	187 307	157 014
	2 079 086	201 984
<u>14. Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Placements en bons de trésor et SICAV	1 650 000	500 000
Chèques à encaisser	139 477	93 738
Banques	4 722 818	5 569 246
Caisses	2 419 461	1 389 990
	8 931 756	7 552 974

15. Capital social

Le capital social de la société consolidante la « SNMVT – MONOPRIX » de 27 735 240 dinars est représenté par 13 867 620 actions de 2 dinars de nominal.

16. Réserves consolidées

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Quote-part du groupe dans les réserves consolidées	32 687 988	30 447 011
	32 687 988	30 447 011

17. Résultats consolidés

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Quote-part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	3 292 915	11 480 521
	3 292 915	11 480 521

18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Emprunts bancaires	61 867 706	58 764 982
Autres dettes à plus d'un an	203 707	263 421
	62 071 413	59 028 403

19. Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fournisseurs d'exploitation	28 911 152	13 518 307
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	42 650 059	48 785 963
Fournisseurs d'investissement	2 933 829	2 182 158
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	212 413	1 719 825
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	183 129	246 415
Fournisseurs, factures non parvenues	4 492 275	4 122 163
	79 382 857	70 574 831

20. Autres passifs courants

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Clients créditeurs	1 346 540	150 000
Personnel	2 716 498	2 395 150
Etat, impôts et taxes	2 602 434	1 797 852
Etat, impôts sur les sociétés	2 017 538	3 890 628
Comptes courants actionnaires	77 320	369 761
Créditeurs divers, CNSS	2 020 959	1 665 886
Créditeurs divers, assurances groupes	81 327	81 139
Autres créditeurs divers	3 395 140	1 148 786
Comptes de régularisation	3 592 291	2 309 676
Produits perçus d'avance	-	1 922 174
Compte d'attente	2 905	2 862
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	3 153 323	1 326 772
	21 006 275	17 060 686

<u>21. Concours bancaires et autres passifs financiers</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Emprunts bancaires à moins d'un an	9 341 550	10 781 369
Billets de trésorerie	8 292 000	7 500 000
Emprunts, intérêts courus	596 072	598 413
Concours bancaires	6 555 642	17 255 339
	24 785 264	36 135 119
<u>22. Revenus</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Ventes des marchandises chez la SNMVT	383 084 851	419 168 600
Revenus chez TSS	-43 474	-
Revenus chez SIM	137 767	2 345 364
	383 179 144	421 513 964
<u>23. Achats consommés</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Achats des marchandises consommées	300 195 065	335 716 183
Coût des locaux cédés par la SIM	119 568	2 039 629
	300 314 633	337 755 812
<p>Les achats de la « SNMVT – MONOPRIX » auprès des sociétés consolidés pour 87 784 625 dinars et 99 937 326 dinars respectivement en 2011 et 2010 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes.</p>		
<u>24. Dotation aux amortissements et résorptions</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	556 250	424 472
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	12 156 988	11 387 544
Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS	1 605 914	1 605 914
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	261 533	355 912
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	902 888	439 980
Dotation aux provisions sur les stocks	2 325 558	3 685 299
Dotation aux provisions sur les débiteurs divers	57 573	
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	2 286 254	1 326 772
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 685 299)	(859 711)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(382 099)	(309 075)
Reprises /provisions pour dépréciations des risques fournisseurs	(459 703)	(33 249)
	15 625 857	18 023 858

<u>25. Autres charges d'exploitation</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Leasing immobilier	8 232	225 517
Locations et charges locatives	3 907 676	3 700 914
Entretien et réparation	5 340 146	5 342 203
Primes d'assurance	175 804	159 563
Autres services extérieurs	395 007	452 356
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	931 696	963 418
Frais de publicité et de publication	6 014 085	5 328 934
Frais de transport et transport sur achat	861 410	1 068 759
Voyages, déplacement et missions	4 296 977	2 185 490
Frais postaux et de télécommunication	758 730	774 593
Frais bancaires	535 505	473 019
Autres charges ordinaires	60 102	50 875
Impôts et taxes	913 058	759 376
	24 198 428	21 485 017
<u>26. Charges financières nettes</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Intérêts des emprunts bancaires	3 719 259	3 009 367
Intérêts sur comptes courants bancaires	699 699	907 543
Commission d'aval	9 096	24 122
Pertes de change	79 504	80 023
Autres charges financières	16 496	2 977
	4 524 054	4 024 032
<u>27. Produits financiers</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Produits des comptes courants bancaires	104 953	33 721
Revenus des placements et bons de trésorerie	92 686	67 820
Dividendes		3 667
Plus-values /cession valeurs mobilières	41 100	1 943
Gains de change	14 398	22 556
	253 137	129 707
<u>28. Autres gains ordinaires</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Reprises provisions	40 036	214 752
Autres gains ordinaires	3 356 434	1 391 554
	3 396 470	1 606 306

29. Eléments extraordinaires

Les éléments extraordinaires (pertes et gains), pour un net de 5 809 955 DT au 31 décembre 2011, correspondent à l'enregistrement des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks, suite aux événements survenus au cours du mois de janvier 2011. La valeur globale des dégâts a été diminuée de la valeur des indemnités d'assurance, qui demeure non arrêté définitivement avec les compagnies d'assurance et qui a été estimée selon les données disponibles à la société.

30. Engagements hors bilan

Pour la participation de la « SNMVT – MONOPRIX au capital de la SODEA de 22%, un engagement de cession a été conclu depuis 2009, par les deux parties. Selon ce protocole d'accord, le transfert effectif des titres est prévu lors du paiement intégral du prix de cession.

31. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la « SNMVT – MONOPRIX », a été déterminé sur la base du taux de 30% en 2010 et 2011. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

Messieurs les actionnaires de la Société
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.TMONOPRIX», faisant ressortir un total bilan consolidé de 250 635 606 DT et un résultat bénéficiaire consolidé de 3 292 915 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du

caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 7.3 des notes aux états financiers relatif à une affaire en justice opposant la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » au ministère de l'équipement et de l'habitat à la suite d'une décision ministérielle prise en date du 24 mai 2010 relative à la saisie d'un terrain propriété de la filiale.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

TUNIS, le 26 Avril 2012

Hichem BESBES

**Mourad FRADI
ECC MAZARS**

Etats financiers annuels de SICAV**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. AHMED MANSOUR

BILAN
arrêté au 31 décembre 2011
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 610 391,387	2 613 110,029
Obligations et valeurs assimilées		37 705 719,675	42 103 134,794
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		13 499 524,922	5 673 135,573
Disponibilités		3 430 466,267	3 891 310,246
AC3- Créances d' exploitation			
Autres débiteurs		0,641	8 053,841
TOTAL ACTIF		57 246 102,892	54 288 744,483
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	83 421,257	87 187,913
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	5 347,265	5 498,004
TOTAL PASSIF		88 768,522	92 685,917
ACTIF NET		57 157 334,370	54 196 058,566
CP1- Capital	3.7	55 169 744,026	52 168 368,628
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		900,683	773,720
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 986 689,661	2 026 916,218
ACTIF NET		57 157 334,370	54 196 058,566
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		57 246 102,892	54 288 744,483

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2011
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2		
Dividendes		79 076,054	80 911,898
Revenu des obligations et valeurs assimilées		1 775 016,043	1 728 586,679
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	401 667,674	601 974,288
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 255 759,771	2 411 472,865
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-301 080,271	-301 855,875
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 954 679,500	2 109 616,990
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-60 625,512	-63 373,824
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 894 053,988	2 046 243,166
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	92 635,673	-19 326,948
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 986 689,661	2 026 916,218
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-92 635,673	19 326,948
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-12 136,333	79 509,785
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-1,071	44 086,000
Frais de négociation		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 881 916,584	2 169 838,951

VARIATION DE L'ACTIF NET**Du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2011***(unité : en Dinars Tunisien)*

	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 894 053,988	2 046 243,166
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-12 136,333	79 509,785
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,071	44 086,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	-2 077 684,070	-2 099 642,400
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	34 250 168,953	84 152 922,084
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-9 793,564	9 748,782
- Régularisation des sommes distribuables	1 221 498,524	2 917 795,761
Rachats		
- Capital	-31 238 546,878	-82 057 604,013
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	11 684,291	-16 566,123
- Régularisation des sommes distribuables	-1 077 968,036	-2 872 248,649
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 961 275,804	2 204 244,393
AN4- Actif net		
En début de période	54 196 058,566	51 991 814,173
En fin de période	57 157 334,370	54 196 058,566
AN5- Nombre d'actions		
En début de période	518 373	497 506
En fin de période	548 298	518 373
VALEUR LIQUIDATIVE	104,245	104,550
AN6- Taux de rendement	3,46%	3,97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERSExercice clos le **31 décembre 2011**

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2011** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du **31/12/2011** ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/12/2011**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du **31/12/2011** ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/12/2011**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3.1. Note sur le portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 40 316 111,062 dinars contre 44 716 244,823 dinars au 31/12/2010 et se détaille ainsi

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2011	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	386 551,800	0,68
FINA O SICAV	2 000	209 363,000	207 782,000	0,36
GO SICAV	934	97 186,425	95 789,172	0,17
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	754 258,115	1,32
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 166 010,300	2,04
Total	21 379	2 506 617,607	2 610 391,387	4,57

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2011	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 064 773,003	1,86
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	1 000	991 300,000	1 038 053,125	1,82
BTA 6,1% 10/2013 7ANS	2 000	1 963 600,000	2 012 328,118	3,52
BTA 7,5-04/2014 (10 ANS)	1310	1 355 348,000	1 377 052,593	2,41
BTA 6,9-05/2022	1000	1 089 500,000	1 116 954,457	1,95
BTA	6 310	6 437 568,000	6 609 161,296	11,56

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2011	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	433 300,000	438 100,000	0,77
AB SUB 2009/B TV	5 000	433 300,000	437 716,000	0,77
AIL 2007	10 000	200 000,000	200 448,000	0,35
AIL 2008	10 000	400 000,000	405 288,000	0,71
AIL 2009-1	4 100	246 000,000	256 935,520	0,45
AIL 2010-1 5,25 08042015	5 000	400 000,000	412 300,000	0,72
AMEN BANK 2006 TV	5 000	300 000,000	311 440,000	0,54
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	933 300,000	945 876,000	1,65
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	933 300,000	945 876,000	1,65
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20 000	2 000 000,000	2 048 544,000	3,58
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 029 144,000	1,80
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	672 000,000	692 006,400	1,21
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 020 200,000	1,78
ATL 2006/1 TF	5 000	200 000,000	205 684,000	0,36
ATL 2008/1 TF	9 500	380 000,000	391 658,400	0,69
ATL 2009/3 TMM+0,625 5 ANS	2 900	174 000,000	174 037,120	0,30
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	1 200 000,000	1 219 968,000	2,13
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	1 200 000,000	1 219 968,000	2,13
ATL 2010-1 TF 5,25	5 000	400 000,000	406 656,000	0,71
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	280 000,000	283 502,800	0,50
BNA SUB 2009	20 000	1 733 200,000	1 788 224,000	3,13
BTE 10ANS 5,25%	10 000	800 000,000	809 912,000	1,42
BTE 2010 TR A TV	7 000	630 000,000	637 100,800	1,11
CHO 2009 TMM+1	6 000	600 000,000	602 918,400	1,05
CIL 2005/1 TF	5 000	100 000,000	101 208,000	0,18
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	300 000,000	305 952,000	0,54
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	300 000,000	303 480,000	0,53
CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	1 600 000,000	1 611 088,000	2,82
HL 2008/1 TF	5 000	200 000,000	207 060,000	0,36
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	210 000,000	212 475,200	0,37
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25	10 000	800 000,000	818 088,000	1,43

HL 2010-1 2MD 18062015 5,25	20 000	1 600 000,000	1 636 176,000	2,86
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	1 600 000,000	1 606 864,000	2,81
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	100 000,000	101 491,200	0,18
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	300 000,000	308 853,600	0,54
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	68 000,000	69 855,040	0,12
STB 2010/1 B TF 23032025	10 000	933 300,000	964 004,000	1,69
STM 2007 6,5%	2 000	120 000,000	121 739,200	0,21
STM 2007 6,5%	5 000	300 000,000	304 348,000	0,53
TL SUB 2007 TF	5 000	100 000,000	102 356,000	0,18
TL SUB 2009	4 000	240 000,000	242 905,600	0,42
TL 2007-1 TF	5 000	100 000,000	100 072,000	0,18
TL 2007/2 TF	5 000	200 000,000	209 632,000	0,37
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	1 600 000,000	1 635 840,000	2,86
TL 2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	800 000,000	804 232,000	1,41
TL 2011-3 5,85 29012017	10 000	1 000 000,000	1 001 153,973	1,75
UIB 2009/1	5 000	433 314,106	442 066,106	0,77
UIB 2011-2 7ANS 5,9 30012019	10 000	1 000 000,000	1 002 115,020	1,75
Obligations privées	401 200	30 553 014,106	31 096 558,379	54,41

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2011 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations des Sociétés		20 000	2 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 UIB 2011-2 5,9 30/01/2019	16/12/2011	10 000	1000 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 TL 2011-3 TF 5,85 29012017	23/12/2011	10 000	1000 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0	0,000
TOTAL		20 000	2 000 000,000

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
-Obligations des sociétés:		6 279 551,071	6 279 551,071	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007/2 TF	28/01/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	31/01/2011	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 GL 2003/2 TF TRA	20/02/2011	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4100 AIL 2009-1	23/02/2011	82 000,000	82 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1	23/03/2011	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2011	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AIL 2010-1	08/04/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2008/1 TF	12/05/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2011	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 9500 ATL 2008/1 TF	30/05/2011	190 000,000	190 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 TL 2010-1	01/06/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1500 SKANES 2003 TRD	10/06/2011	30 000,000	30 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2006/1 TF	15/06/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-1	19/06/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2010-1	19/06/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1700 MOURADI PALACE 05 TRB	23/06/2011	34 000,000	34 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 BTEI 2004 TV	24/06/2011	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 ELWIFACK LEASING 06/1 TF	30/06/2011	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	20/07/2011	33 351,071	33 351,071	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/1	31/07/2011	100 000,000	100 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 5000 TL SUB 2007	09/08/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	31/08/2011	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	31/08/2011	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2010-1 TF	31/08/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK	15/09/2011	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK	15/09/2011	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 ATIJARI	17/09/2011	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 10 ANS	17/09/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/2 TV	17/09/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 TR A	21/09/2011	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 STM 2007	25/09/2011	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STM 2007	25/09/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 HL 2009/2 TF	30/09/2011	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 TL SUB 2009	30/09/2011	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 CIL 2004/1 TF	30/09/2011	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 CIL 2004/1 TF	30/09/2011	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL2008	30/09/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A	30/09/2011	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B	30/09/2011	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL2005/1 TF	14/10/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 CIL 2010/2 TF	03/11/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2006/1 TF	15/11/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2010-2	17/11/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-2	26/11/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL 2007	17/12/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BTKD 2006	18/12/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007-1 TF	27/12/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2900 ATL 2009/3 TF	30/12/2011	58 000,000	58 000,000	0,000
				0,000
Titres de créances émis par le trésor et négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
		0,000	0,000	0,000
TOTAL		6 279 551,071	6 279 551,071	0,000

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 854 092,097** dinars pour la période du **1^{er} janvier 2011** au **31 décembre 2011** et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/01/2011 au 31/12/2011	du 01/01/2010 au 31/12/2010
Dividendes		
- Titres OPCVM	79 076,054	80 911,898
Revenus des obligations		
- Intérêts	1 451 616,113	1 228 610,399
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	323 399,930	499 976,280
TOTAL	1 854 092,097	1 809 498,577

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2011** à **16 929 991,189** Dinars et se détaillant comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Côût d'Aquisition	Valeur au 31/12/2011	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	1	4 992 680,086	4 996 702,720	8,74
CDP BTK 20J-10/01/2012	1	4 992 680,086	4 996 702,720	8,74
Bons du Trésor	0	0,000	0,000	0,00
	0			0,00
Billets de trésorerie	13	8 323 874,109	8 502 822,202	14,88
AIL 90J-11/01/2012	1	2 970 370,370	2 996 378,600	5,24
AIL 90J-28/02/2012	1	990 123,457	993 525,378	1,74
ELECTROSTAR 1MD 360J-12/10/2012	1	713 380,282	720 907,668	1,26
STM 200 MD 6% 03022012	1	200 000,000	208 853,334	0,37
STM 200 MD 5,75% 18052012	1	200 000,000	205 826,666	0,36
MEUBLATEX 450MD 6,75% 25092012	1	450 000,000	456 615,000	0,80
STM 200 MD 6,25% 03022013	1	200 000,000	209 222,222	0,37
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1 000 000,000	1 048 688,889	1,83
STM 200 MD 6% 18052013	1	200 000,000	206 080,000	0,36
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	200 000,000	209 591,111	0,37
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	200 000,000	206 333,334	0,36
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	520 400,000	0,91
STMHM 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	520 400,000	0,91
Total des placements monétaires		13 316 554,195	13 499 524,922	23,62

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2011	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	3 411 299,857	5,97
Intérêts courus sur compte bancaire	19 166,410	0,03
Placements à terme	0,000	0,00
Total des disponibilités	3 430 466,267	6,00

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2011, s'élèvent à **401 667,674** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2011 au 31/12/2011	du 01/01/2010 au 31/12/2010
Rémunération du compte de dépôt	69 904,682	31 911,914
Revenus des Billets de Trésorerie	290 122,241	443 525,518
Revenus des Certificats de Dépôt	30 024,313	46 972,174
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	11 616,438	79 564,682
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	401 667,674	601 974,288

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2011** à **88 768,522** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Opérateurs Créditeurs	83 421,257	87 187,913
Gestionnaire	75 633,205	82 916,241
Dépositaire	3 540,450	0,000
Commissaire aux comptes	4 247,602	4 271,672
Autres Créditeurs Divers	5 347,265	5 498,004
Etat Impôts et Taxes	362,652	426,579
Conseil du Marché Financier	4 872,858	4 995,383
Dividendes à payer	111,755	76,042
TOTAL	88 768,522	92 685,917

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2011 au 31/12/2011	du 01/01/2010 au 31/12/2010
Charges de gestion des placements	301 080,271	301 855,875
Commissions de gestions	288 603,891	290 294,145
Commissions de dépôt	3 540,450	2 625,800
Honoraires du commissaire aux comptes	8 935,930	8 935,930
Autres Charges	60 625,512	63 373,824
Redevances CMF sur les OPCVM	54 350,212	54 668,449
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	4 559,194	5 284,253
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 714,192	2 511,062
Frais Bancaires	0,414	580,100
Autres Charges	1,500	329,960
TOTAL	361 705,783	365 229,699

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010	
Montant	52 168 368,628
Nominal	52 168 368,628
Nombre de titres	518 373
Nombre d'actionnaires	453
Souscriptions réalisées	
Montant	34 240 375,389
Nominal	34 250 168,953
Régularisation des sommes non distribuables	-9 793,564
Nombre de titres émis	340 327
Nombre d'actionnaires nouveaux	217
Rachats effectués	
Montant	-31 226 862,587
Nominal	-31 238 546,878
Régularisation des sommes non distribuables	11 684,291
Nombre de titres rachetés	-310,402
Nombre d'actionnaires sortants	-156

Capital au 31/12/2011	
Montant	55 169 744,026
Nominal	55 179 990,703
Plus ou moins values réalisées	-1,071
Plus ou moins values potentiel sur titres	-12 136,333
Frais de négociation	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 890,727
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	548 298
Nombre d'actionnaires	514

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultats distribuables	1 894 053,988	2 046 243,166
Régularisations de l'exercice	92 635,673	-19 326,948
Sommes distribuables	1 986 689,661	2 026 916,218

4. Autres informations

4.1. Données par actions et ratios pertinents

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
REVENUS DES PLACEMENTS	4,114	4,652	4,357	4,776	4,164*	4,810	5,182	4,971
Charges de gestion des placements	-0,549	-0,582	-0,531	-0,540	-0,464	-0,509	-0,518	-0,422
REVENU NET DES PLACEMENTS	3,565	4,070	3,826	4,235	3,700*	4,301	4,664	4,550
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,000		
Autres charges	-0,111	-0,122	-0,110	-0,112	-0,101	-0,136	-0,123	-0,112
RESULTAT D'EXPLOITATION	3,454	3,947	3,716	4,125	3,599*	4,165	4,541	4,438
Régularisation du résultat d'exploitation	0,169	-0,037	0,370	0,408	0,831	0,217	0,210	0,839
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,623	3,910	4,086	4,533	4,431*	4,382	4,751	5,277
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,169	0,037	-0,370	-0,408	-0,831	-0,217	-0,210	-0,839
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,022	0,153	0,113	0,019	-0,089*	0,020	0,012	0,007
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,000	0,085	-0,057	-0,076	-0,011	0,505	0,432	-0,194
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,009	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,432	4,186	3,773	4,068	3,500	4,689	4,977	4,251
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Distribution de dividendes	3,910	4,090	4,695	4,325	4,384	4,750	5,276	4,800
VL	104,245	104,550	104,505	105,055	104,925	104,979	104,838	104,993
Ratios de Gestion des Placements								
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Charges / Actif net moyen*	0,554%	0,552%	0,557%	0,565%	0,550%	0,513%	0,515%	0,469%
Autres Charges / Actif net moyen	0,112%	0,116%	0,115%	0,118%	0,119%	0,137%	0,122%	0,125%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	3,655%	3,708%	4,287%	4,745%	5,253%*	4,415%	4,721%	5,872%
L'actif net moyen=Somme de l'actif net de l'année/nombre de jours de l'année=365 jours								

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par l'avenant du 08 février 2005, entre la Société Univers Obligations **SICAV** et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « **SCIF** », la commission de gestion revenant à cette dernière était fixée à 0,4% HT de l'actif net de la SICAV.

Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 13/03/2007, a autorisé l'augmentation de la commission de gestion à 0,45% HT de l'actif net de la SICAV.

En date du 26 mars 2007, la **SCIF** a signé un avenant à la convention de gestion avec **Univers Obligations SICAV** portant le niveau de la commission de gestion de 0,4% HT à 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Rémunération du dépositaire

Suite au changement du dépositaire, la BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV .

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge au titre de l'année 2011 sont de 8 935,930 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrement, de publication et d'insertion au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.8. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement des chèques et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » du 17 Avril 2009 pour l'audit des exercices 2009, 2010 et 2011 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2011.

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultats, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du Commissaire aux comptes

2.1. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

2.2. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne, notamment l'examen des procédures administratives, financières et comptables en vigueur. Dans ce cadre, nous avons recommandé particulièrement :

D'adopter une organisation réduisant le risque de cumul de tâches incompatibles et d'auto contrôle entre les départements intervenant dans la gestion de la SICAV ; et

D'automatiser la mise à jour de la valeur nominale à la date d'ouverture de l'exercice afin d'éviter les interventions manuelles sur le système d'information de la société.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tels qu'ils figurent aux pages 10 à 24 de notre rapport, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2011 ainsi que la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 3 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention que les liquidités et quasi liquidités de la société ont varié au cours de l'exercice 2011 entre 3,69% et 27,61%, atteignant ainsi un ratio en deçà de la proportion minimum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001.

5. Vérifications Spécifiques

5.1. En application des dispositions de l'article 266 du code de sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

5.2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons obtenu, une confirmation formelle de la Société et de son mandataire, intermédiaire en bourse, que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Société est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

Le commissaire aux comptes :
AHMED MANSOUR

RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

A1. L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre votre société et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2011 s'élèvent à 288,604 KDT.

A2. L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contre partie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent. La perception de cette commission a pris effet à partir du 1^{er} Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2011 s'élèvent à 3,540 KDT.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La société « **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

AHMED MANSOUR